

Les services publics d'eau et d'assainissement en France

**Données économiques,
sociales et
environnementales**

Auteurs
Catherine BARUCQ
Ahmed Ait-Kaci
Jean-Jacques ENRICH

**4^e édition,
mars 2010**

BIPE/FP2E



Préambule

Permettre une approche objective de la gestion des services d'eau en France

Pour sa quatrième édition, ce rapport du BIPE 2010 sur les services publics d'eau et d'assainissement en France nous présente un panorama à la fois large et précis de l'état de l'art et des progrès réalisés dans notre pays. De par leur implantation et sous l'autorité des collectivités territoriales, les entreprises françaises adhérentes à notre Fédération contribuent à faire évoluer ces services vers plus de performance et de qualité. Leurs 33 000 collaborateurs s'emploient à répondre au plus près des demandes des Collectivités pour satisfaire aux besoins en eau de 45 millions de nos concitoyens et de plus de 35 millions d'entre eux pour l'assainissement.

Ces hommes et ces femmes ne forment ensemble que l'un des acteurs de l'eau aux côtés de nombreux autres spécialistes. Et surtout ils œuvrent pour le compte des autorités organisatrices que sont les Collectivités locales et leurs Groupements : en France, tous les services d'eau et d'assainissement sont publics. C'est donc seulement dans l'exécution des décisions publiques qu'ils exercent leur métier de service à l'environnement avec professionnalisme et dévouement.

Au-delà de politiques sociales et de formation ambitieuses, ainsi que d'une forte maîtrise des technologies innovantes mises en œuvre, les Entreprises de l'Eau - entre service public et industrie - se caractérisent par leur capacité à renouveler constamment et à mutualiser leurs savoir-faire. Elles mettent ainsi à disposition une grande variété d'expériences, au service des plus grandes comme des plus modestes Collectivités locales.

Dans un contexte où une certaine tradition de discrétion de nos entreprises permet encore parfois à certains de caricaturer les enjeux liés à l'eau pour tenter d'en faire une « marchandise politique », ce travail du BIPE livre une vision factuelle des progrès régulièrement réalisés par la communauté de l'ensemble des acteurs publics et privés du monde de l'eau, mais aussi de la forte satisfaction ressentie par les Français face à l'efficacité de ces services publics.

J'émets le souhait que cette 4ème édition du rapport du BIPE contribue, par la qualité de son contenu, à mieux objectiver les débats entre ceux qui se passionnent à la fois pour l'eau, pour l'environnement et pour l'intérêt général.

Marc Reneaume
Président de la FP2E



Sommaire



1 Les ressources en eau et leur utilisation

Le cycle de l'eau

Des situations inégales selon les pays européens en terme de ressources en eau

2000 milliards de m³ d'eau en stock en France

L'utilisation de la ressource en eau en Europe

La gestion quantitative de la ressource, un enjeu important

L'eau souterraine majoritairement utilisée pour l'eau potable

Un cinquième des prélèvements pour la distribution d'eau potable en France

L'état des ressources en eau

L'objectif de bon état des masses d'eau européennes d'ici à 2015

En France, l'objectif est fixé à 2015 pour 2/3 des masses d'eau

Les Schémas Directeurs D'Aménagement et de Gestion des Eaux, outils de gestion pour l'atteinte du bon état écologique

24,4 milliards d'euros seront investis dans les programmes des SDAGE

La protection des captages d'eau potable

Deux grands types de démarches de protection

507 captages d'eau potable prioritaires en terme de protection : les captages « Grenelle »

La qualité de l'eau distribuée

Les eaux de surface nécessitent un traitement de potabilisation plus complexe que les eaux souterraines

Quatre millions d'analyses par an dans les services délégués

Une performance maintenue à un niveau élevé

Les consommateurs majoritairement satisfaits de l'eau du robinet

La mise en place de la médiation dans l'eau, pour une écoute toujours plus attentive des consommateurs

4 L'entretien des réseaux, pour la préservation de la ressource 14

4 Une recherche d'équilibre écologique et économique 14

4 Un effort accru au sein des services exploités par les entreprises de l'eau pour remplacer les branchements en plomb 15

5 L'assainissement des eaux usées 16

5 5 millions de logements et 12 millions d'habitants équipés d'installations d'assainissement non collectif 17

6 L'entretien des réseaux d'assainissement 17

6 Les grandes usines d'épuration majoritairement exploitées par les opérateurs privés 17

6 La conformité des installations d'épuration, enjeu majeur pour la préservation du milieu naturel 18

7 70 % des boues d'épuration sont valorisés en agriculture 19



2 L'organisation institutionnelle 20

8 Les services publics d'eau et d'assainissement en France 20

9 Un service local impliquant de multiples acteurs 20

9 Des milliers de services publics locaux 21

11 De nombreuses instances de financement et de contrôle 22



3 L'économie du secteur de l'eau 24

12 Les volumes 24

12 4,1 milliards de m³ d'eau distribués par an 24

14 Le prix du service 25

14 Une tarification locale pour des services locaux 25

L'évolution des prix depuis 1994	26	Les opérateurs privés participent activement à l'aide aux plus démunis	39
Depuis 1999, une évolution du prix du service de l'eau inférieure à celle du SMIC	27	Une implantation locale, une reconnaissance internationale	39
Une évolution des prix contenue	27	Une grande diversité de modèles de gestion en Europe	40
Une part grandissante de l'assainissement dans le prix des services	28	L'emploi et la formation chez les opérateurs privés	41
Un prix moyen des cinq plus grandes villes inférieur à la moyenne européenne	28	Près de 60 000 personnes au service de l'eau et de l'assainissement	41
L'eau : 0,8 % du budget des ménages	29	Un emploi réparti sur l'ensemble du territoire	43
Éclairage prospectif sur trois grands facteurs d'évolution	30	Le maintien de bonnes conditions d'emploi	44
Les flux migratoires : vers le sud et vers l'ouest	30	Le développement des compétences	45
La transformation de la structure des ménages	30	L'évolution de la diversité	48
Le comportement des ménages et des industries, facteur de baisse des consommations	31	La poursuite du dialogue social	49
Le financement	31	La limitation de l'impact des activités des opérateurs privés sur l'environnement	50
L'état et les collectivités sont destinataires de 60 % des sommes facturées en 2008	31	Le développement de la certification Iso 14 001	50
L'eau et l'assainissement parmi les grandes priorités d'investissement des collectivités locales	32	La limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre	51
6 milliards d'euros d'investissements en 2008	32		
Des flux financiers impliquant de multiples acteurs	33		
		5 Les indicateurs de performances des services délégués en 2008	52
4 Les opérateurs privé des services publics de l'eau	35		
L'activité des opérateurs privés des services publics de l'eau	35	6 Les évolutions 2006-2008	54
Des procédures encadrées	35		
5,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires	36	La FP2E	56
En terme de population, les opérateurs privés gèrent 71 % des services d'eau potable et 56 % des services d'assainissement	37	Le BIPE	56
140 millions d'euros de dépenses de recherche et développement	38	Méthodologie	56

Les ressources en eau et leur utilisation

Le cycle de l'eau

Des situations inégales selon les pays européens en terme de ressources en eau

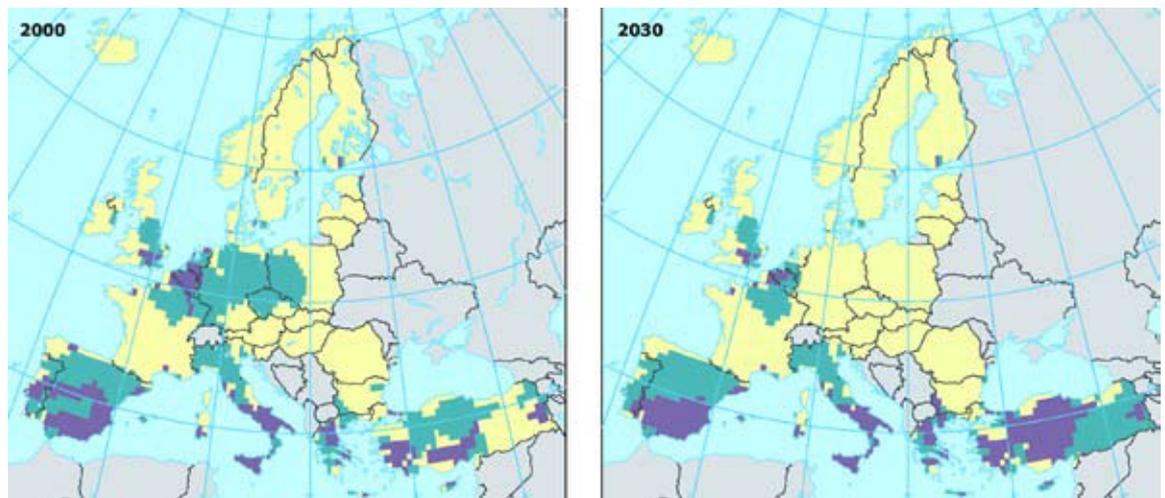
Tous les pays ne sont pas égaux au regard de la disponibilité des ressources en eau. Certains sont confrontés à des problèmes de rareté de la ressource et/ou connaissent des épisodes de sécheresse.¹

Selon la Commission Européenne, au cours des trente dernières années, les épisodes de sécheresse ont considérablement augmenté en nombre et en intensité dans l'Union Européenne. Le nombre de régions et les populations touchées par la sécheresse ont augmenté d'environ 20 % entre 1976 et 2006. L'une des plus grandes sécheresses est survenue en 2003, affectant plus de 100 millions de personnes et un tiers du territoire de l'UE.

À ce jour, au moins 11% de la population européenne et 17 % du territoire de l'UE ont connu un problème de rareté de la ressource en eau.

Carte des situations de stress hydrique en Europe

Source :
European Environment Agency



Stress hydrique en Europe (bassins fluviaux) en 2000.

■ 0 à 20 % stress hydrique faible
■ > 40 % stress hydrique important

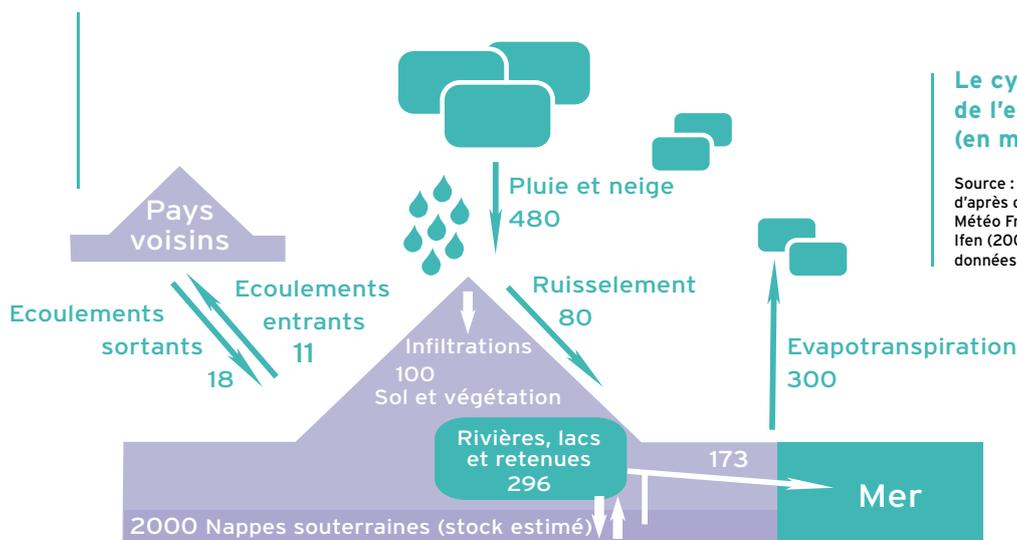
Stress hydrique en Europe (bassins fluviaux), projection LREM-E Scénario 2030.

■ 20 à 40 % stress hydrique moyen
■ Hors étude

¹ - On entend par « sécheresse » une diminution temporaire de la disponibilité en eau en raison, par exemple, d'un déficit pluviométrique et on parle de « rareté de la ressource en eau » lorsque les besoins en eau sont supérieurs aux ressources hydriques exploitables dans des conditions durables - Source : Commission Européenne.

2 000 milliards de m³ d'eau en stock en France

À l'échelle nationale, les ressources en eau bénéficient d'un stock estimé à 2 000 milliards de m³ et d'une pluviométrie annuelle de 480 milliards de m³. Toutefois, ces données sont là aussi à relativiser en regard des disparités géographiques, d'une part, et de la variation annuelle de la pluviométrie, d'autre part.



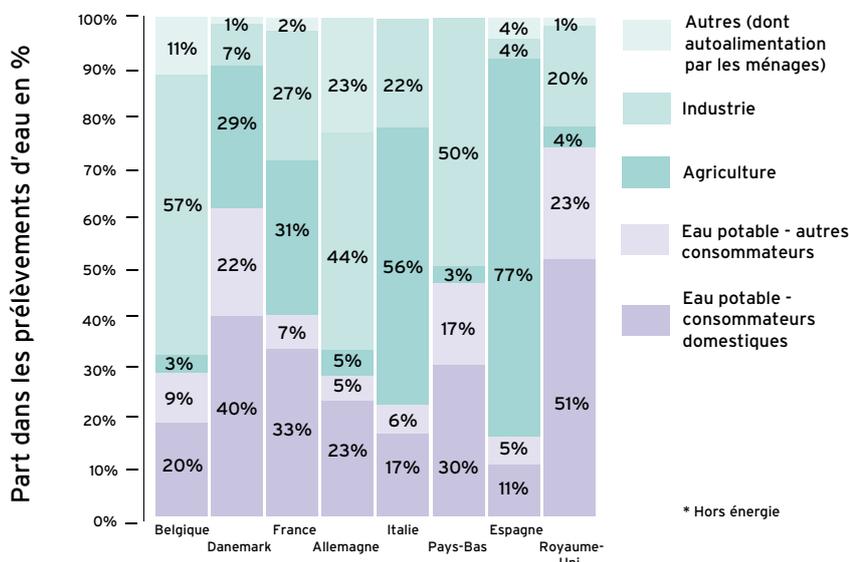
Le cycle moyen de l'eau en France (en milliards de m³/an)

Source : BIPE - données arrondies d'après données Ifen (2002), Météo France (2002), Ifen (2004, données 2001), données stocks d'après BRGM.

L'utilisation de la ressource en eau en Europe

Les usages de l'eau varient suivant le paysage économique des pays européens ; on note par exemple une prédominance de l'agriculture en Italie et en Espagne tandis qu'en Belgique et aux Pays-Bas au moins la moitié de la ressource est utilisée par l'industrie.

En France, selon l'Institut français de l'environnement (Ifen), 33,5 milliards de m³ d'eau sont prélevés chaque année (27,5 milliards pour les eaux de surfaces et 6 milliards pour les eaux souterraines) pour satisfaire l'ensemble des besoins de notre pays. Sur l'ensemble de ces prélèvements hors énergie, 33 % sont destinés à la consommation domestique, 31 % à l'agriculture et 27 % à l'industrie.



Les usages de l'eau en Europe*

Source : Eureau

1 Les ressources en eau et leur utilisation

La gestion quantitative de la ressource, un enjeu important

Chaque territoire se caractérise par une quantité d'eau disponible et les usages qui sont faits de cette ressource. Lorsque l'équilibre entre les volumes disponibles et les volumes utilisés est précaire, il peut y avoir localement un déficit en eau. L'un des objectifs du Grenelle de l'Environnement est de réduire de moitié d'ici 2012, le nombre de secteurs géographiques en déficit chronique.

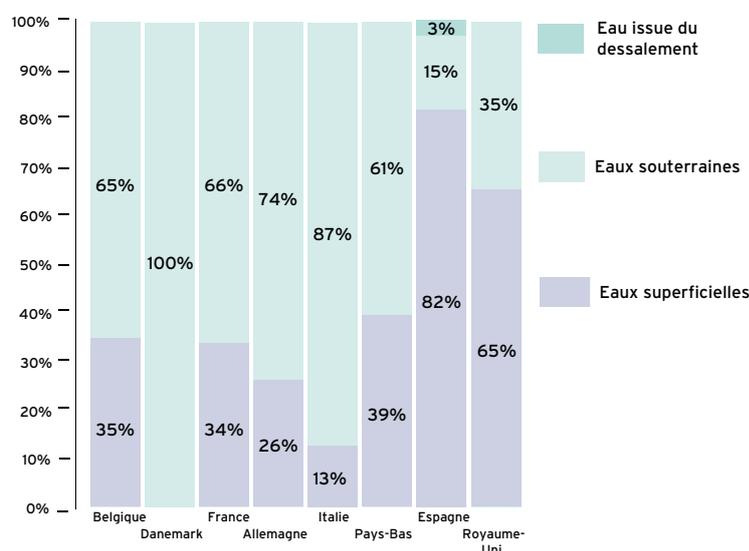
5 départements ont pris chaque année, au cours des 11 dernières années, des arrêtés de limitation des usages de l'eau (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Vienne).

Au total, 440 bassins versants ont été recensés comme étant en déficit. Pour 70 % d'entre eux, une étude d'évaluation des volumes disponibles a été engagée ou finalisée. **Source : MEEDDM**

L'eau souterraine majoritairement utilisée pour l'eau potable

La position géographique et la qualité des eaux de surface conditionnent l'utilisation d'une ressource souterraine ou superficielle. L'eau souterraine est majoritairement utilisée pour l'eau potable, lorsqu'elle est disponible. Parfois lorsque les ressources font défaut, l'eau de mer est utilisée pour l'alimentation en eau potable par un procédé de dessalement. Il existe par exemple une unité de production de ce type installée à Belle-Ile-en-Mer. Ces procédés sont très largement utilisés dans plusieurs pays souffrant de stress hydrique : Espagne, Israël, pays du Golfe, Australie.

Il est également possible de réutiliser les eaux usées épurées, procédé largement développé dans de nombreux pays (Japon, Californie, Australie) et moins développé en France. Il existe des cas de réalimentation de nappes par infiltration et d'irrigation dans certaines îles. Certaines industries recyclent également leurs eaux de process.

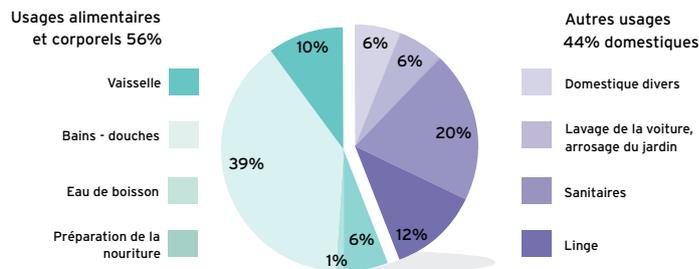


Origine des prélèvements d'eau en Europe pour les services d'eau potable

Source : Eureau

Un cinquième des prélèvements pour la distribution d'eau potable en France

En 2004, 6 milliards de m³, soit 40 % des prélèvements hors énergie (et 20 % du total des prélèvements), étaient consacrés à la distribution d'eau potable. Ces prélèvements d'eau pour le réseau public sont en baisse tendancielle depuis quelques années, conséquence de comportements de plus en plus économes des consommateurs, des progrès technologiques des équipements électroménagers et d'une optimisation des process industriels. Ces 6 milliards de m³ d'eau prélevés sont ensuite traités et distribués. La distribution d'eau n'a pas pour seul objet de couvrir ces besoins domestiques. Elle est aussi destinée à des usages collectifs (écoles, hôpitaux, entreprises, etc.) ainsi qu'à l'alimentation des clients industriels. La consommation domestique représentait en moyenne 137 litres par jour et par habitant. Ces consommations évoluent suivant les comportements et les structures familiales.



Répartition de la consommation quotidienne d'eau selon ses différents usages domestiques

Source : C.I.Eau 2003

L'état des ressources en eau

L'objectif de bon état des masses d'eau européennes d'ici à 2015

La directive Cadre sur l'eau de 2000 engage les pays de l'Union européenne dans une politique unique vers l'objectif commun de bon état des masses d'eau souterraines et superficielles à atteindre d'ici à 2015.

En ce qui concerne plus particulièrement les eaux de surface, le bon état repose sur l'état écologique et l'état chimique. L'état écologique est estimé en fonction de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface. Il s'appuie sur des critères de nature biologique (faune et flore),

hydromorphologique et physico-chimique. En 2009, 10 400 masses d'eau de surface et 500 masses d'eau souterraines ont été évaluées.

Il en ressort qu'environ :

- 42 % de ces masses d'eau de surface sont en bon état écologique et 49 % en bon état chimique ;
- 88 % des masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif et 59 % en bon état chimique.

Source : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, données provisoires

En France, l'objectif est fixé à 2015 pour 2/3 des masses d'eau²

En France, les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement sont d'atteindre le bon état écologique pour plus des deux tiers des masses d'eau en 2015 et pour au moins 90 % des masses d'eau en 2021.

Il est ainsi prévu qu'en 2015 :

- pour les masses d'eau de surface évaluées : 64 % d'entre elles devraient atteindre le bon état écologique et 77 % le bon état chimique ;
- pour les masses d'eau souterraines évaluées : 95 % d'entre elles devraient atteindre le bon état quantitatif et 60 % le bon état chimique.

Tous les pays ne sont pas au même stade d'avancement : l'Autriche s'est fixée pour objectif d'atteinte du bon état écologique de 36 % des masses d'eau à l'horizon 2015, 100 % en 2027. Au Royaume-Uni, les objectifs proposés pour la Tamise sont de 29 % de bon état des eaux superficielles en 2015, 93 % en 2027, 22 % de bon état des eaux souterraines en 2015, et 100 % en 2027. En Espagne, sur le bassin de l'Ebre, qui concentre 900 des 5 300 masses d'eau de l'Espagne, 71 % de bon état écologique des masses d'eau sont prévus à l'horizon 2015.

2 - Volume d'eau à caractéristiques physiques homogènes et sur lequel les pressions urbaines, agricoles et industrielles sont identiques.

Les Schémas Directeurs D'Aménagement et de Gestion des Eaux, outils de gestion pour l'atteinte du bon état écologique

Chaque bassin hydrographique a dû finaliser son SDAGE pour décembre 2009. Ces programmes prévus sur 5 ans, soit pour la période 2010-2015, visent l'atteinte du bon état écologique de 2/3 des masses d'eau.

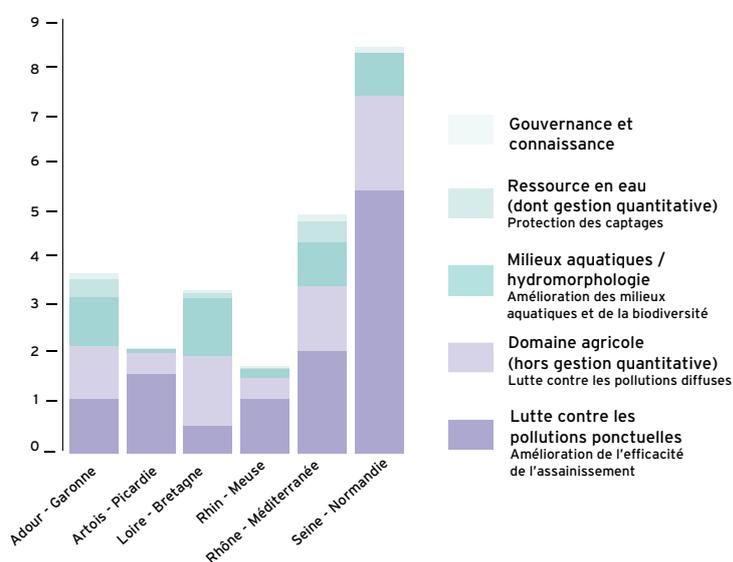
Les SDAGE 2010-2015 sont organisés en trois axes :

- ils définissent les orientations permettant de satisfaire les grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- ils fixent ensuite les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque masse d'eau du bassin : cours d'eau, plan d'eau ; nappe souterraine ; estuaires ; eaux côtières ;
- ils déterminent enfin les aménagements et les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques, préservation de la biodiversité, afin de réaliser les objectifs fixés.

Les SDAGE 2010-2015 sont complétés par un programme de mesures (appelé aussi plan d'actions) qui identifie les principales actions à conduire d'ici 2015 pour atteindre les objectifs fixés dans le document de planification. Les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sont chargés localement de mettre en œuvre les mesures et plans d'actions décidés par les SDAGE.

Trois grands domaines vont concentrer l'essentiel des dépenses de ces programmes de mesure : l'amélioration de l'efficacité de l'assainissement (51% du montant total des programmes de mesure), la lutte contre les pollutions diffuses liées à l'agriculture (25%) et l'amélioration des milieux aquatiques et de la biodiversité (17%).

24,4 milliards d'euros seront investis dans les programmes de mesure des SDAGE



Sources : MEEDDM Agences de l'Eau Les Offices de l'Eau

La protection des captages d'eau potable

Deux grands types de démarches de protection

En France, sont dénombrés 33 825 ouvrages de prélèvement :

- 32 427 captages en eau souterraine (96 % des ouvrages de prélèvement) fournissent 66,5 % du volume d'eau utilisé pour la production d'eau potable ;
- 1393 prises d'eau superficielle (4 % des ouvrages de prélèvement) fournissent 33,5 % du volume d'eau utilisé pour la production d'eau potable ;
- 5 ouvrages, d'une capacité de 26 390 m³/j, prélèvent l'eau de mer pour produire de l'eau potable.

Source : Ministère de la Santé

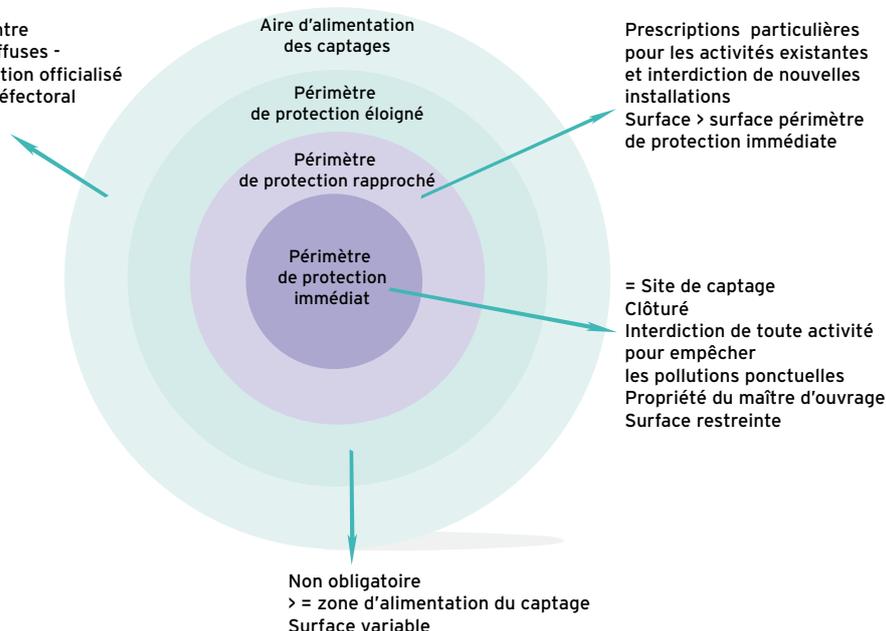
Il existe deux démarches distinctes, qui peuvent cependant être complémentaires, pour protéger ces captages contre les pollutions ponctuelles ou diffuses.

1. Pour protéger les captages des pollutions accidentelles, il existe un dispositif réglementaire qui consiste en la définition de périmètres de protection des captages (Article L. 1321-2 du code de la santé publique) par arrêté préfectoral (Déclaration d'Utilité Publique). Ce dispositif a pour objet d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau et, en cas de pollution accidentelle, de disposer du temps nécessaire pour éviter l'exposition de la population à divers polluants.

Selon le ministère de la Santé, 57 % des ouvrages de prélèvements bénéficiaient d'une protection réglementaire en Août 2009, soit 66 % du volume d'eau prélevé en France. 14 494 captages restent encore à protéger.

2. Pour la protection des captages vis-à-vis des pollutions diffuses, un nouveau dispositif, défini par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 novembre 2006, consiste à limiter l'impact de ces pollutions sur des surfaces souvent plus étendues que sont les Aires d'Alimentations de Captages. Sur ces aires, seront mis en œuvre des programmes d'actions officialisés par un arrêté préfectoral.

Pour la lutte contre les pollutions diffuses - programme d'action officialisé par un arrêté préfectoral



Les démarches de protection associées aux zones de captage

Source : BIPE

1 Les ressources en eau et leur utilisation

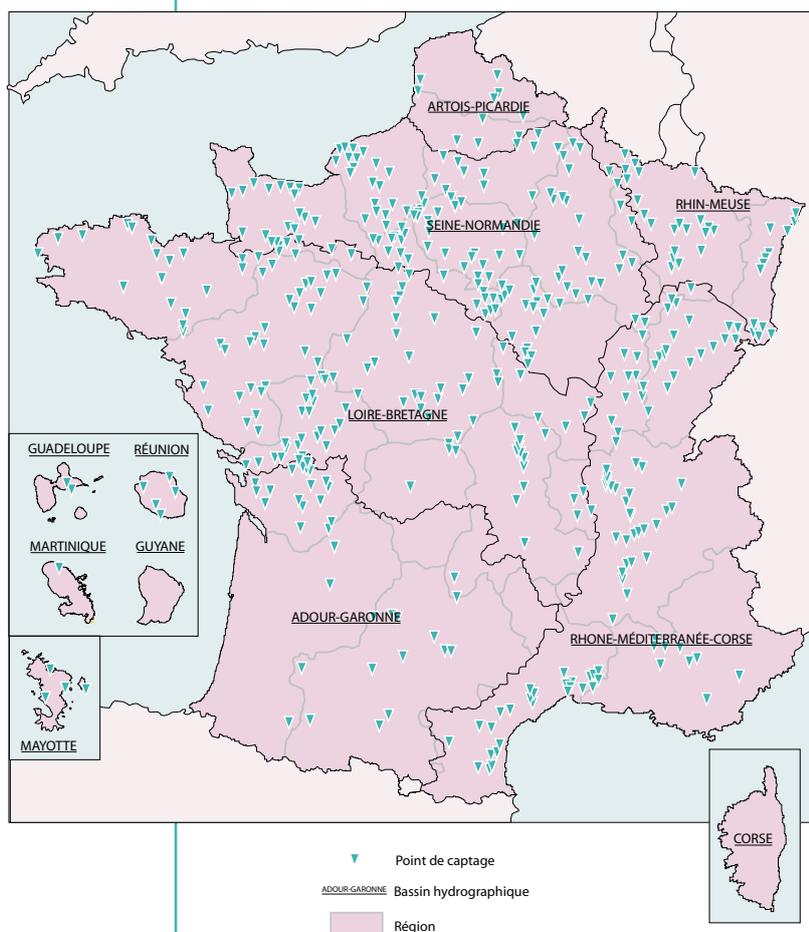
507 captages d'eau potable prioritaires en terme de protection : les captages « Grenelle »

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, 507 captages ont été identifiés comme étant les plus menacés par les pollutions diffuses. Ils ont été choisis sur trois critères que sont la mauvaise qualité des eaux brutes (nitrates et phytosanitaires), le caractère stratégique de la ressource et la volonté de reconquête des ressources abandonnées.

Sur ces captages prioritaires, l'objectif du Grenelle est d'assurer la mise en œuvre de plans d'action d'ici à 2012 dans le cadre de la démarche sur les Aires d'Alimentation des Captages.

La priorité du Grenelle est mise sur les pratiques d'agriculture biologique ou faiblement utilisatrices d'intrants sur ces zones.

Au-delà des captages prioritaires, les SDAGE et programmes de mesure prennent en compte tous les captages.



Loi Grenelle 1, article 24 :
localisation des captages prioritaires devant faire l'objet d'un plan d'action contre les pollutions diffuses d'ici à 2012.

Sources :

MSS

Direction Générale de la Santé

Ministère du Développement Durable

DGALN

Direction de l'Eau et de la Biodiversité

La qualité de l'eau distribuée

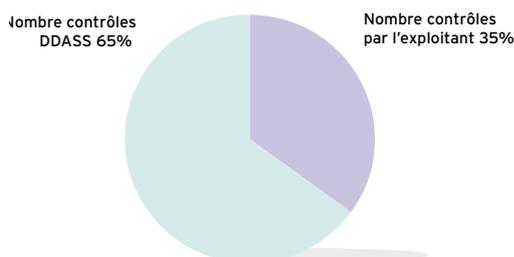
Les eaux de surface nécessitent un traitement de potabilisation plus complexe que les eaux souterraines

15 247 stations de traitement de l'eau potable sont recensées en France (Source : DDASS 2004).

Les opérateurs privés exploitent près de 6100 sites de production d'eau potable. La qualité de la ressource conditionne le traitement de potabilisation. La ressource souterraine étant souvent de meilleure qualité, elle nécessite en général des traitements moins poussés. Il n'existe quasiment plus de ressource superficielle ne nécessitant qu'un traitement simple.

Quatre millions d'analyses par an dans les services délégués

L'eau distribuée est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. En plus des contrôles réglementaires effectués par les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), les opérateurs surveillent eux-mêmes la qualité de l'eau tout au long du processus de production et de distribution. Au total, ce sont plus de quatre millions d'analyses qui sont effectuées chaque année sur les services exploités par les opérateurs privés, en hausse de 7,5 % entre 2006 et 2008.



Les contrôles de qualité effectués en 2008 sur les services en gestion déléguée

Nombre total de contrôles en 2008 : 4,36 millions

Source : enquête opérateurs privés 2009

Une performance maintenue à un niveau élevé

	2006	2008
Taux de conformité des analyses bactériologiques	99,69 %	99,61 %
Taux de conformité des analyses physico-chimiques	98,64 %	98,65 %

Les indicateurs de performance des opérateurs privés

Source : BIPE d'après enquête opérateurs

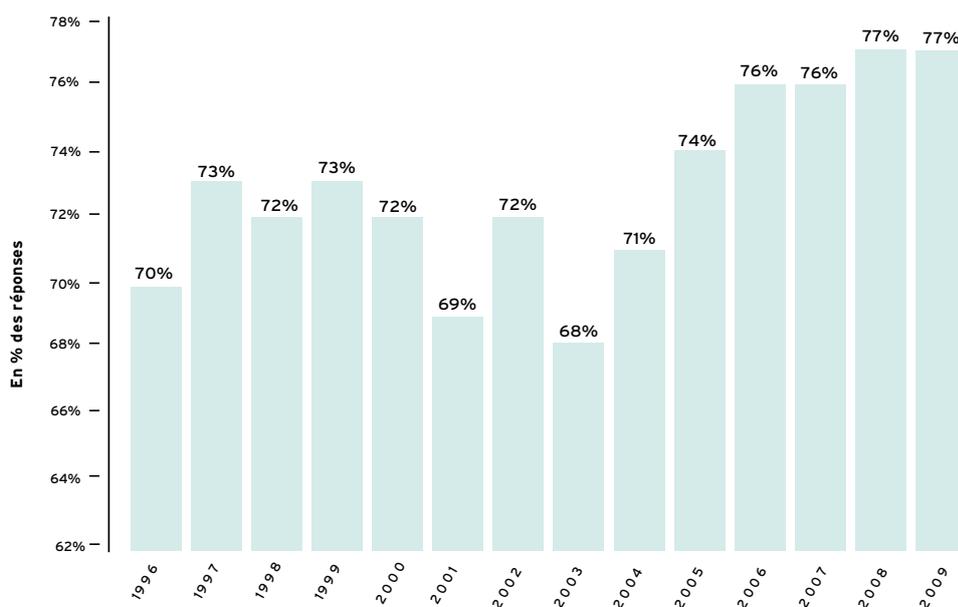
1 Les ressources en eau et leur utilisation

Les consommateurs majoritairement satisfaits de l'eau du robinet

Des études précédentes ont montré que les services de distribution d'eau et d'assainissement sont parmi les services publics les plus appréciés des consommateurs (85 % des français ont une perception positive du service de l'eau, selon le baromètre C.I.Eau/TNS Sofres 2009). Dans les services en délégation, le taux de réclamations écrites³ est inférieur à 5 pour mille abonnés.

Les Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) sont des lieux de discussions entre les consommateurs, les collectivités maîtres d'ouvrage et les opérateurs. En moyenne, il existe soixante seize CCSPL pour cent services en délégation.

Le baromètre C.I.Eau/TNS Sofres 2009 confirme la satisfaction de plus des trois-quarts de la population interrogée vis-à-vis de l'eau du robinet, et ce, pour la quatrième année consécutive.



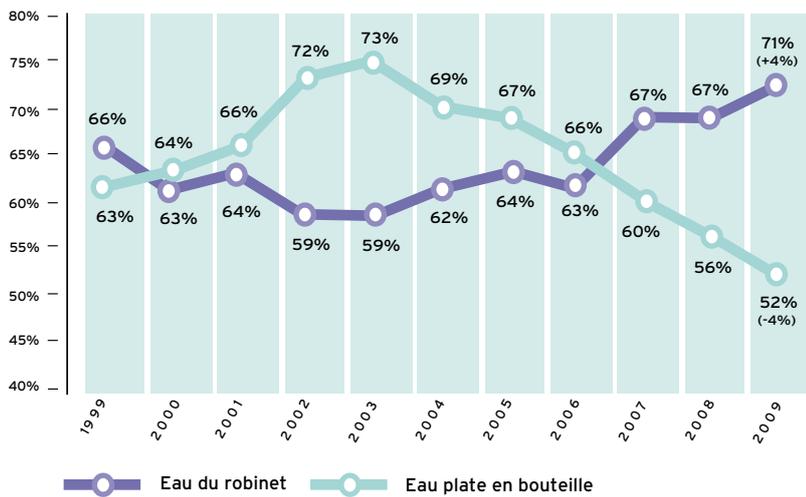
Satisfaction de la qualité de l'eau en 2009

Source : Baromètre C.I.Eau/TNS Sofres 2009

Cette satisfaction ainsi que la confiance de la population dans la sûreté de l'eau du robinet (selon le même baromètre, 83 % de la population interrogée considère que l'eau du robinet est sûre) sont probablement les principaux facteurs d'augmentation du nombre de Français buvant de l'eau du robinet : 71 % des Français déclarent boire de l'eau du robinet au moins une fois par semaine soit une hausse de 4 points par rapport à 2008, 54 % (+2)

« plusieurs fois par jour ». Parallèlement, ils sont 52 % à affirmer boire de l'eau plate en bouteille au moins une fois par semaine soit une baisse de 4 points, 33 % (- 7) « plusieurs fois par jour ». La tendance en terme de choix de consommation d'eau s'est inversée par rapport à 2003, avec la prédominance actuelle de la consommation d'eau du robinet.

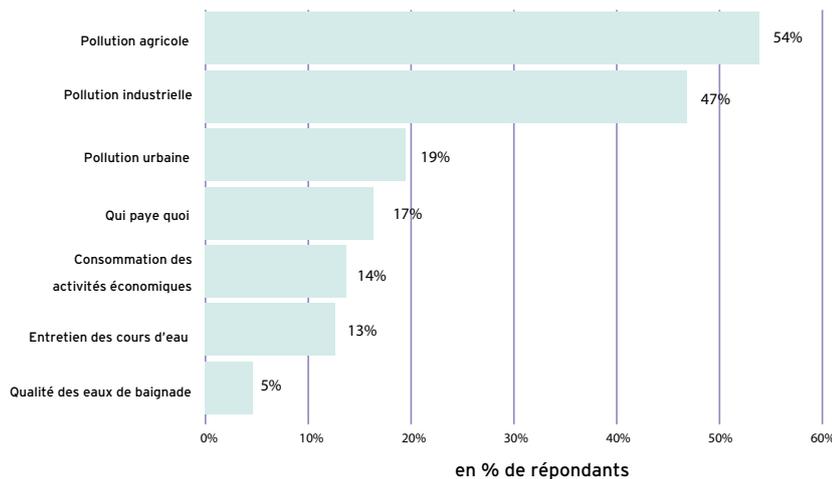
3 - Définition : (nombre de réclamations arrivées par voie écrite (lettre, fax, e-mail)/nombre d'abonnés).



Déclaration de consommation d'eau au moins une fois par semaine.

Source : Baromètre C.I.Eau/TNS Sofres 2009

Dans le cadre de la consultation nationale sur l'eau 2008 des Agences de l'Eau, les Français ont été interrogés sur leurs préoccupations dans le domaine de l'eau. Les résultats montrent que ce sont les pollutions agricoles et industrielles qui retiennent leur attention.



« Au-delà de la qualité de l'eau potable qui intéresse la majorité des Français, quelles sont vos deux préoccupations majeures dans le domaine de l'eau ? »

Source : Agence de l'Eau Rhin-Meuse - Consultation nationale sur l'eau 2008 : synthèse nationale des synthèses par bassin - mars 2009

1 Les ressources en eau et leur utilisation

La mise en place de la médiation de l'eau, pour une écoute toujours plus attentive des consommateurs

Tous ces chiffres montrent une grande satisfaction des consommateurs, toutefois il existe, comme dans tout service public, des litiges. L'Association des Maires de France, l'Assemblée des Communautés de France ainsi que les entreprises de l'eau se sont associées

pour mettre en place une médiation de l'eau créée en octobre 2009. Elle constitue une alternative, gratuite et souple à une procédure contentieuse devant un tribunal. Elle a également pour objectif, à terme, d'améliorer le service rendu aux consommateurs.

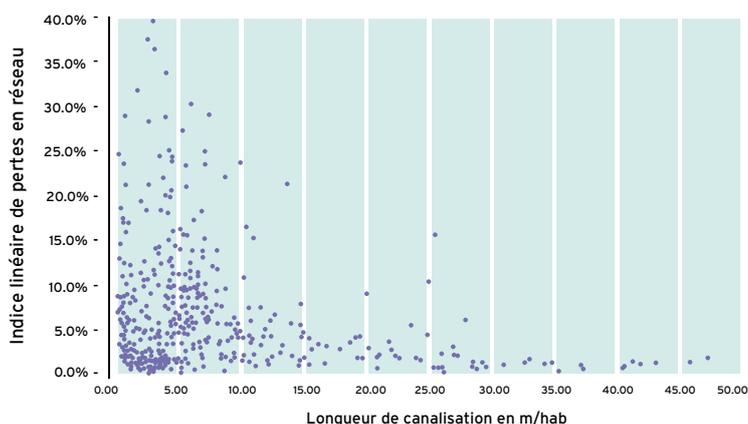
L'entretien des réseaux, pour la préservation de la ressource

Une recherche d'équilibre écologique et économique

L'entretien des réseaux est un des facteurs d'économie de la ressource et in fine de réduction des coûts. Chaque collectivité doit rechercher l'équilibre écologique et économique lié à la gestion de son réseau.

Les opérateurs privés exploitent 515 000 kilomètres de réseau. La performance de ces réseaux s'analyse avec trois indicateurs principaux.

L'indice linéaire de perte (ILP) rend compte des pertes en eau par longueur de canalisation. Il révèle les efforts conjoints des exploitants et des collectivités à recouvrer les volumes de fuites (surveillance, détection, réparation, renouvellement). Le schéma ci-dessous représente l'indice linéaire de perte et d'eau consommée non comptée des contrats de plus de 10 000 habitants (et produisant plus de 2 000 m³/jour) exploités par les opérateurs privés. Il est rapporté à la densité de réseau, soit la longueur de canalisation par habitant. Le schéma montre que l'ILP est compris en moyenne entre 1 et 45 m³/km/j et que plus le réseau est dense, plus il augmente.



Indice linéaire de pertes en réseau rapporté au linéaire de réseau par habitant

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2009 (sur 464 services de plus de 10 000 habitants)

Rappel de la définition : «(volume mis en distribution - volume comptabilisé) / 365 / longueur totale du réseau hors branchements avec volume mis en distribution = volume produit + volume importé - volume exporté»



Le rendement net d'utilisation de la ressource rend compte du taux de perte en eau des réseaux. Son évolution dans le temps révèle les progrès réalisés par les exploitants des services d'eau potable mais il est influencé par deux paramètres : l'évolution des consommations et les volumes perdus. A volume de pertes constant, le rendement diminue. Pour maintenir un rendement de réseau stable, il est donc nécessaire de réduire d'autant plus les volumes de fuite lorsque la consommation diminue. Le rendement ne peut être interprété seul : certains contrats à rendement faible peuvent avoir un ILP bas.

En 2008, le rendement moyen (pondéré par les volumes mis en distribution) des réseaux d'eau potable des services exploités par les entreprises de l'eau était de 82 % (services de plus de 10 000 habitants).

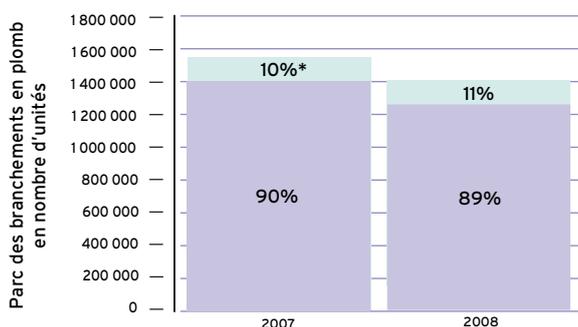
La bonne gestion d'un réseau est également mesurée par la continuité du service. Celle-ci se mesure par le nombre d'interruptions de service non programmées, ramené au nombre d'abonnés desservis.

Taux d'interruption de service non programmée en 2008 : 3,1 pour mille abonnés.

Un effort accru au sein des services exploités par les entreprises de l'eau pour remplacer les branchements en plomb

La mise en œuvre de la directive européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine impose de supprimer le contact des canalisations en plomb avec l'eau du robinet avant fin 2013. Concernant la partie publique du réseau, les collectivités ont entrepris un vaste effort pour respecter la réglementation. Ces efforts

se traduisent par une accélération du rythme de remplacement des branchements en plomb au sein des services exploités par les opérateurs privés pour atteindre les objectifs fixés. Dans certaines collectivités, le remplacement des branchements en plomb a déjà été achevé.



L'évolution du parc des branchements en plomb des services exploités par les opérateurs privés

- Parc remplacé au cours de l'année
- Parc restant à remplacer à la fin de l'année

Source : BIPE d'après enquêtes opérateurs 2009

*% = part par rapport au parc total des branchements en plomb en début d'année

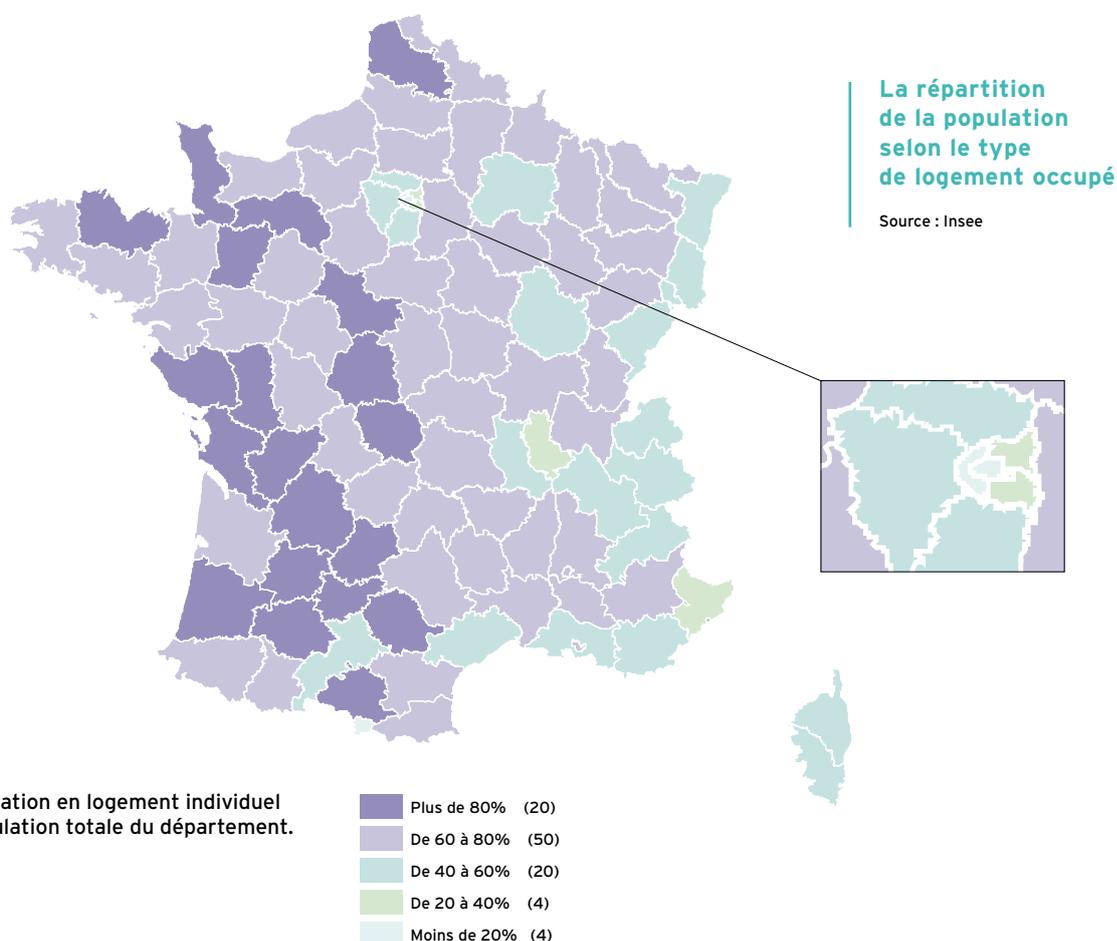
L'assainissement des eaux usées

Il existe deux grands modes de gestion des eaux usées : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Les décisions de répartition entre ces deux modes sont prises par les maires, en fonction notamment de la densité urbaine.

L'assainissement des eaux usées est majoritairement effectué de manière collective. Lorsque les logements ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif, ils doivent être équipés d'installations d'assainissement non

collectif. Les logements non raccordés sont en grande majorité des maisons individuelles, plutôt situées en zone rurale. La carte ci-dessous montre la répartition départementale de la population française en logement individuel.

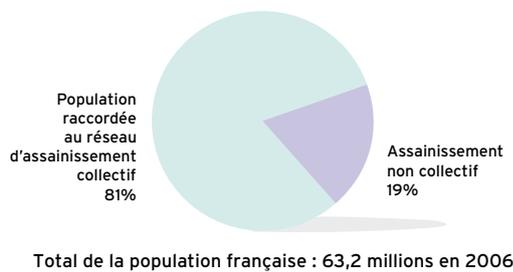
Que ce soit en termes de nombre de logements ou de population, on observe une répartition des logements individuels vers l'Ouest et le Centre de la France, tandis que l'Île-de-France, les départements frontaliers et le Sud-Est concentrent davantage de logements collectifs.



5 millions de logements et 12 millions d'habitants équipés d'installations d'assainissement non collectif

Selon la loi sur l'eau de 1992, les communautés de communes ou les communes qui ne réalisent pas de dispositif collectif d'assainissement devaient mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au plus tard pour le 1er janvier 2006. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques impose aux communes de contrôler la totalité des installations d'Assainissement non collectif de leur territoire avant le 31 décembre 2012.

Plus de 5 millions de logements étaient équipés d'une installation d'assainissement non collectif en 2004, dont la moitié dans les communes de moins de 1 000 habitants, soit une population d'environ 12 millions d'habitants.



Pourcentage de la population équipée en assainissement non collectif en 2004

Source : BIPE d'après données Ifen - Scees 2007

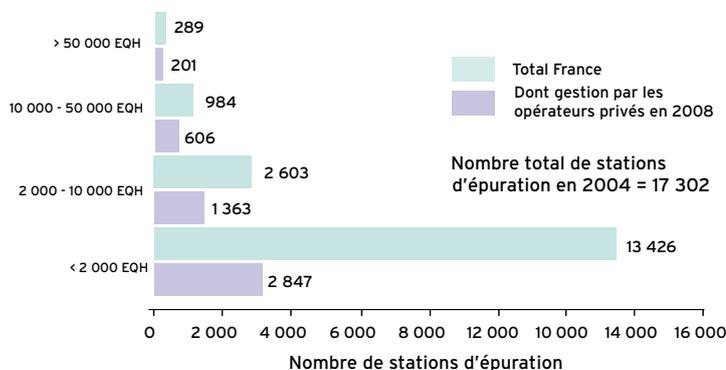
L'entretien des réseaux d'assainissement

Les opérateurs privés sont en charge de 165 000 kilomètres de réseau dans le cadre des services publics d'assainissement qu'ils exploitent. L'entretien des réseaux est un aspect fondamental du service d'assainissement, pour éviter les rejets hors station d'épuration qui pourraient entraîner une pollution du milieu naturel.

Les grandes usines d'épuration majoritairement exploitées par les opérateurs privés

Les trois quarts du parc d'usines d'épuration sont constitués d'usines de petite taille, de moins de 2 000 équivalent-habitant (EQH). Les opérateurs privés exploitent environ 5 000 stations d'épuration. Ils gèrent la majorité des stations de grande capacité.

Le nombre de stations d'épuration de plus de 10 000 équivalent-habitant exploitées par les opérateurs privés a progressé de près de 10 % entre 2006 et 2008.



Le parc d'usines d'épuration selon la taille en équivalent-habitant⁴

Sources :

BIPE d'après enquête opérateurs 2009 - données 2008

Ifen - Scees 2007 - données 2004

4 - EQH : équivalent-habitant

L'équivalent-habitant est une unité de mesure basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. Il exprime la charge polluante contenue dans 180 litres d'eau usée, c'est-à-dire la production d'un habitant et pour un jour. L'équivalent-habitant permet de déterminer le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante.

1 Les ressources en eau et leur utilisation

La conformité des installations d'épuration, enjeu majeur pour la préservation du milieu naturel

Le contrôle des rejets après la dépollution des eaux usées contribue à la préservation du milieu naturel, donc à la qualité des ressources. L'obsolescence de certaines stations d'épuration, le taux d'eaux parasites collectées en réseaux, le degré de saturation des stations sont autant de facteurs qui viennent impacter à la baisse le taux de conformité⁵. La baisse des volumes est également un facteur de concentration des pollutions : par exemple si un ménage consomme moins d'eau pour la vaisselle parce qu'il change de comportement, cela ne veut pas dire qu'il salit moins les plats, mais qu'il évacue les mêmes quantités de graisses avec moins d'eau.

Indicateur de performance Rapport du Maire - Décret et arrêté du 2 mai 2007 - Services de plus de 10 000 habitants gérés par un opérateur privé.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau en 2008⁶ : 87,2 %

Eaux usées traitées par les opérateurs privés en 2008 : environ 31 millions d'équivalent-habitant

Le rendement épuratoire global est un indicateur synthétique qui rend compte de la performance des stations d'épuration pour les différentes pollutions : Demande Biologique en Oxygène (DBO⁷), Demande Chimique en Oxygène (DCO⁸), Matières en suspension (MES) pour toutes les stations d'épuration, ainsi que l'Azote et le Phosphore pour les stations de plus de 50 000 équivalent-habitant.

Rendement épuratoire global du parc des stations d'épuration des eaux usées exploitées par les opérateurs privés en 2008 :

Stations de 10 000 équivalent-habitant et plus (pour 3 paramètres : DBO + DCO + MES) : **92,3 %**

Stations de plus de 50 000 équivalent-habitant (pour 5 paramètres : DBO + DCO + MES + N + P) : **88,7 %**

L'importance des volumes d'eaux usées collectées, la multiplicité des filières d'épuration mises en œuvre, la complexité des procédés des filières de traitement des eaux et des boues, les normes de rejet plus contraignantes, en particulier dans les zones sensibles où il faut aussi opérer une réduction du taux d'azote et de phosphore des rejets aux milieux naturels, sont autant de facteurs qui complexifient l'exploitation des stations d'épuration.

La mise en conformité des stations d'épuration reste l'une des priorités, inscrite dans le programme d'action du Grenelle de l'Environnement (article 24 du programme relatif à la mise en œuvre du

Grenelle). Le taux de conformité à atteindre est de 98 % d'ici à 2010 et de 100 % d'ici à 2011.

Parmi les 146 stations d'épuration identifiées comme non conforme début 2007 et qui faisaient l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du plan d'action pour la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées des agglomérations françaises, le bilan fin février 2010 est le suivant :

- 104 ont été mises en conformité au 1^{er} mars 2010, soit 70 % du parc ;
- 36 sont en travaux ;
- 6 n'ont pas encore démarré leurs travaux

Source : MEEDDM

5 - Conformité à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines et au décret de transposition.

6 - Correspond au pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation.

7 - La demande biochimique en oxygène (DBO) est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques (biodégradables) par voie biologique (oxydation des matières organiques biodégradables par des bactéries).

8 - La demande chimique en oxygène (DCO) est la consommation en oxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau.

Le plan d'action d'envergure, qui allie des mesures de police mais aussi d'incitations et d'accompagnement, est doté de moyens financiers des agences de l'eau. Par ailleurs, deux conventions de prêts de 1,5 milliards

d'euros ont été signées avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour aider les collectivités à mettre aux normes leurs stations d'épuration le 20 février 2009.

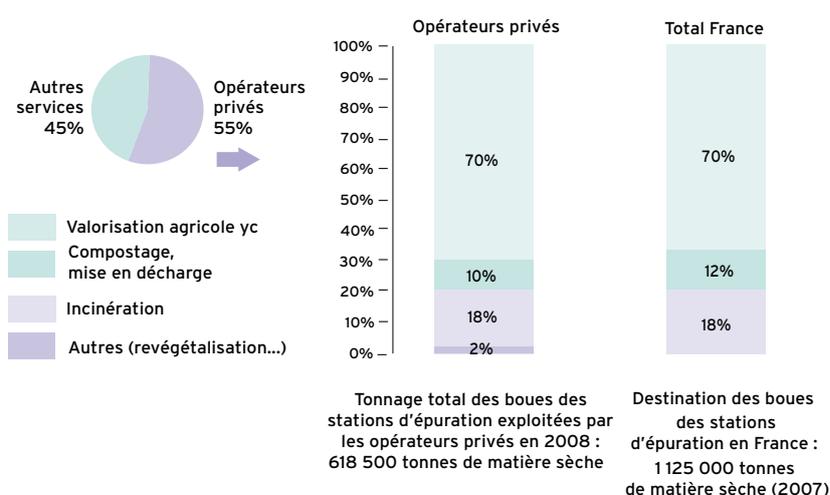
70% des boues d'épuration sont valorisées en agriculture

Les boues des stations d'épuration constituent un enjeu environnemental majeur pour les services d'assainissement français. En tonnage annuel de matière sèche⁹, le volume de boues produites par l'ensemble des services d'assainissement en France s'élève à environ 1,1 million de tonnes. La filière d'épandage agricole des boues est très réglementée et contrôlée; elle demeure majoritaire par rapport aux autres filières de traitement des boues.

En aval de la filière de traitement des eaux usées, la valorisation des boues de station d'épuration constitue un enjeu spécifique du secteur. Les opérateurs privés gèrent 55% du tonnage de boues produites en France.

95% de ce tonnage sont valorisés par une filière pérennisée¹⁰. Le taux de valorisation agricole ou thermique des boues gérées par les opérateurs privés est sensiblement équivalent à la moyenne nationale.

Sur le plan environnemental, le taux de boues incinérées ainsi que le taux de boues mises en décharge a diminué entre 2006 et 2008, au profit de la valorisation agricole qui a progressé de 7 points sur la même période, traduisant les efforts des opérateurs en faveur des solutions ayant le moins d'impact sur l'environnement.



Destination des boues d'épuration

Sources : BIPE d'après enquête opérateurs 2009 MEEDDM

9 - Volume résiduel des boues après séchage.

10 - Les filières suivantes sont considérées comme pérennisées :

- épandage : plan d'épandage + déclaration de transport ;
- décharge : siccité (% de matière sèche) supérieure à 30% + déclaration de transport ;
- incinération : autorisation d'exploitation du gestionnaire de l'usine + déclaration de transport ;
- compostage : déclaration d'exploitation ou autorisation si production supérieure à 10 000 t/an.

2

L'organisation institutionnelle

Les services publics d'eau et d'assainissement en France

Ce sont des services publics à caractère industriel et commercial, placés sous la responsabilité des communes.

Ils recouvrent :

- pour le service de distribution d'eau potable : le captage, le traitement, la distribution de l'eau, la gestion de la clientèle ;
- pour le service d'assainissement des eaux usées (collectif ou non) : la collecte, la dépollution, le rejet des eaux usées, la gestion de la clientèle et des raccordements.

Les services publics de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées obéissent, dans la très grande majorité des cas, à l'organisation suivante :

- une collectivité locale organisatrice (commune ou groupement de communes) responsable de leur organisation ;
- un opérateur qui gère ces services.

Cet opérateur peut être public ou privé selon, généralement, le schéma ci-dessous :

Autorités organisatrices	Communes ou groupement de communes	
Modes de gestion	Gestion directe (régie)	Gestion déléguée
Gestionnaires	Opérateur public	Opérateur privé ou d'économie mixte

Un service local impliquant de multiples acteurs

Au-delà de l'autorité organisatrice et de l'opérateur, un certain nombre d'acteurs publics ont un rôle à jouer :

- les Agences de l'eau qui, à l'échelle des six grands bassins versants, participent au financement des services et apportent une aide aux investissements des communes ;
- les départements et régions, également impliqués à leur niveau en matière de soutien aux investissements ;

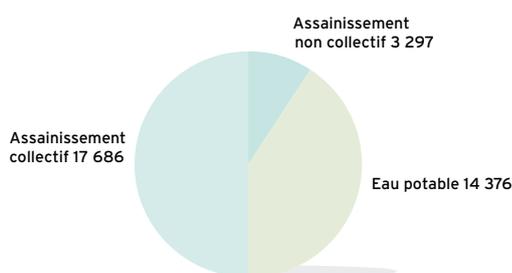
- l'État qui définit les orientations politiques du domaine de l'eau, tant au niveau national (ministères et administrations centrales) que local (préfets et administrations déconcentrées) ;

- l'Union européenne qui fixe, notamment, les directives cadres applicables aux pays membres.

En parallèle, des représentants d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement sont consultés notamment dans le cadre de comités de bassin ou de Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL).

Des milliers de services publics locaux

Le caractère local (communal ou intercommunal) des services de distribution d'eau et d'assainissement des eaux usées explique leur multitude. L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) dénombre plus de 35 000 services d'eau potable et d'assainissement collectif.



Plus de 35 000 services publics de l'eau et de l'assainissement en 2008 (France entière)*

*Certains services ne recouvrent que des compétences partielles - ANC : données non définitives

Sources :

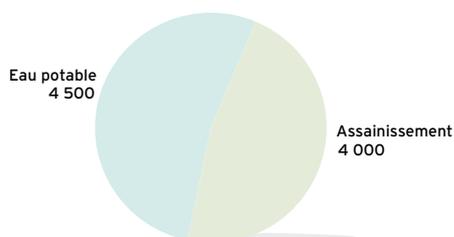
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema)

Les collectivités peuvent gérer elles-mêmes les services ou faire appel à un opérateur privé. L'intervention de l'opérateur peut prendre plusieurs formes : des contrats de délégation de service, des prestations de services, des contrats par lesquels les collectivités peuvent confier une partie des tâches d'exploitation, de curage, de maintenance des stations d'épuration. En 2008, le nombre de contrats de délégation de service

public s'élevait à 4 500 pour l'eau potable et à 4 000 pour l'assainissement des eaux usées, soit un total de 8 500 contrats.

Le nombre de contrats a tendance à diminuer, en raison du développement de l'intercommunalité qui conduit à un regroupement de plusieurs contrats préexistants au sein de l'entité intercommunale.

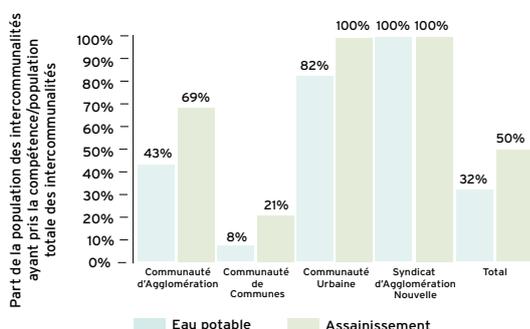


Les contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement en 2008 (France entière)

Total contrats en 2008 : 8 500

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2009

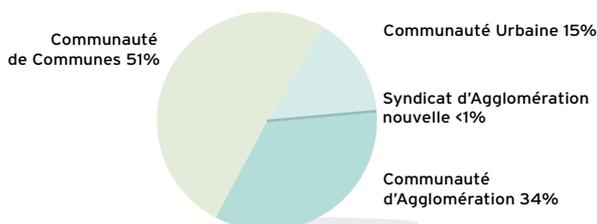
Les compétences eau et assainissement se développent au sein des groupements de communes. La compétence eau potable couvre près d'un tiers de la population en intercommunalité, tandis que la compétence assainissement, couvre la moitié de la population intercommunale (communautés d'agglomération, communautés de communes, communautés urbaines, Syndicats d'Agglomération Nouvelle). Ces compétences sont moins développées dans les communautés de communes, qui représentent 51% de la population en intercommunalité.



Prises de compétence eau et assainissement selon trois types d'intercommunalité (en % de la population des intercommunalités)

Population totale des intercommunalités de la base de données exploitée :
24,2 millions de personnes

Source : DGCL - données 2009



Répartition de la population des structures intercommunales par type

Source : DGCL - données 2009

De nombreuses instances de financement et de contrôle

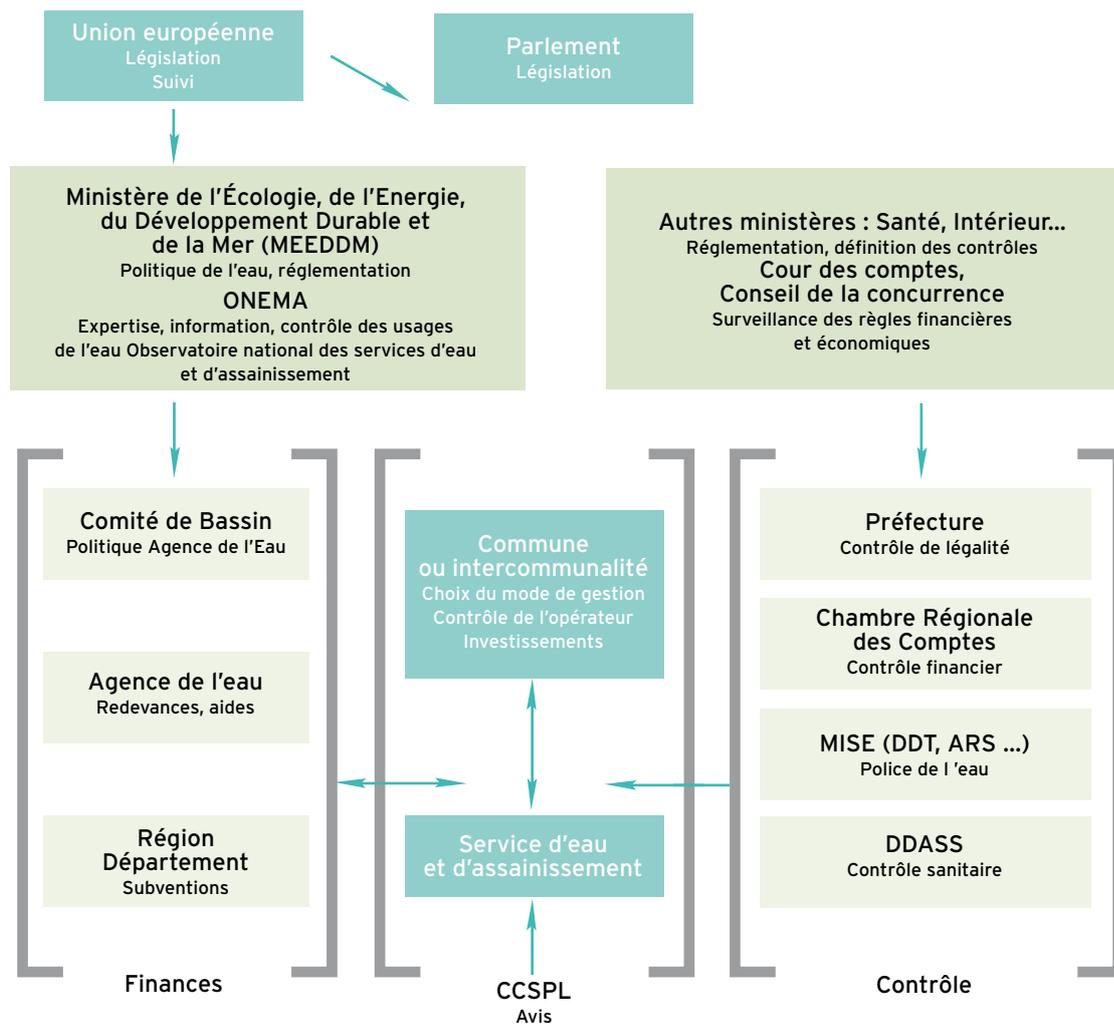
L'armature administrative qui encadre l'activité des services d'eau et d'assainissement est importante, à la fois au niveau local au travers des instances de financement et de contrôle, qu'aux niveaux national et européen pour la réglementation, l'expertise et la gestion globale.

Localement, l'Agence de l'eau est le principal acteur financier. Elle aide principalement les collectivités à financer des actions pour protéger les ressources et lutter contre la pollution des eaux.

Quant aux contrôles des services d'eau et d'assainissement, ils s'exercent :

- sur le plan administratif, avec le contrôle de légalité des actes et des contrats par la préfecture ;
- sur les comptes financiers de la collectivité et de l'opérateur par la chambre régionale des comptes ;
- et, sur un volet plus technique, avec le contrôle sanitaire de l'eau potable par la DDASS et les fonctions liées à la police de l'eau, notamment la lutte contre la pollution, centralisées au niveau de la mission interservices des eaux.

Principaux acteurs financiers et de contrôle



MEEDDM Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

MISE : Mission interservices des eaux

DDT : Direction départementale des Territoires

ARS : Agence Régionale de la Santé

CCSPL : Commission consultative des services publics locaux

L'économie du secteur de l'eau

Les volumes

4,1 milliards de m³ d'eau distribués par an

4,1 milliards de m³ d'eau potable ont été distribués en 2008, dont 71 % par les opérateurs privés.

En assainissement, 3,5 milliards de m³ d'eaux usées ont été collectés en 2008, dont plus de la moitié par les opérateurs privés dans le cadre de leur activité d'exploitation du service assainissement.

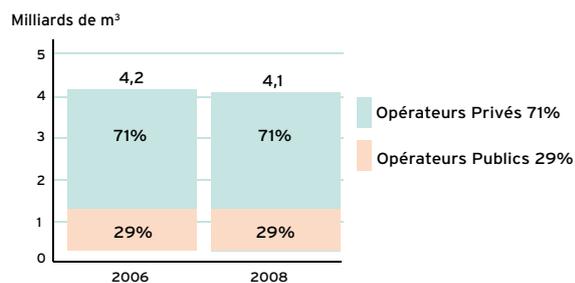
Globalement, la différence de volume entre les eaux distribuées et les eaux usées s'explique par :

- l'habitat non raccordé au réseau de collecte des eaux usées dont il dépend ;

- l'habitat situé dans des zones d'assainissement non collectif ;

- les industriels raccordés au réseau d'eau potable et disposant de leur propre système d'assainissement.

On note depuis quelques années en France une baisse tendancielle des volumes distribués, reflet de comportements de plus en plus économes en eau chez les consommateurs. L'augmentation annuelle moyenne de la population de 0,4 % ne compense pas la baisse unitaire des consommations d'eau.



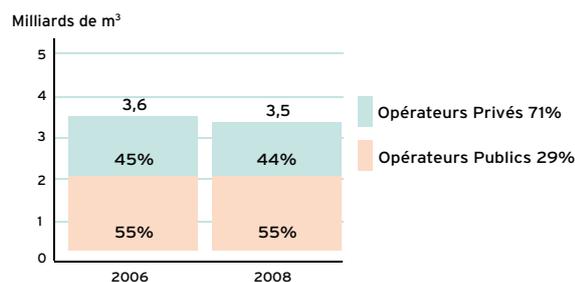
Eau potable : répartition des volumes facturés par opérateur

Sources :

FP2E

BIPE d'après enquête opérateurs 2007 et 2009

Ifen



Assainissement : répartition des volumes facturés par opérateur

Sources :

FP2E

BIPE d'après enquête opérateurs 2007 et 2009

Ifen

Le prix du service

En France, le prix du service de l'eau couvre l'ensemble du cycle de l'eau, de son captage dans la ressource en vue de sa potabilisation, jusqu'à son retour au milieu naturel après épuration.

La facture d'eau reçue par les consommateurs se structure en trois parties :

- la partie concernant l'eau potable ;

- la partie concernant les eaux usées ;

- les taxes et redevances perçues pour le compte de l'État et des Agences de l'eau.

Dans chacune de ces parties, une ligne est dédiée à chacun des destinataires de la facture (part intercommunale, part communale, part de l'opérateur, Agence de l'eau, Voies navigables de France, État, etc.).

Une tarification locale pour des services locaux

Les services d'eau et d'assainissement sont tous des services publics locaux. La collectivité maître d'ouvrage en fixe le tarif par un vote de son assemblée délibérante. Sur la facture d'eau, s'y ajoute le montant des taxes et des redevances, qui n'est pas de son ressort mais de celui des Agences de l'eau et de l'État.

En France, le prix du service de l'eau est en moyenne de 1€ par jour et par famille pour 330 litres délivrés puis épurés quotidiennement.

Au-delà de cette vision moyenne du prix du service de l'eau, il existe une grande dispersion des prix localement car de nombreux facteurs peuvent engendrer des différences d'un service à un autre :

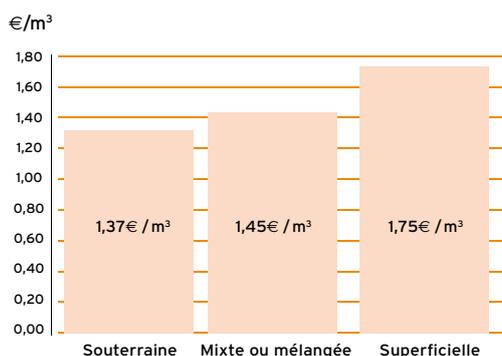
- facteurs géographiques : nature de la ressource, topographie des lieux, densité de l'habitat... ;

- facteurs techniques : qualité de la ressource, qualité et sensibilité du milieu récepteur des eaux usées dépolluées, état et performance des réseaux, taux de raccordement au réseau d'assainissement, niveau de sécurisation de la ressource...;

- facteurs sociologiques : consommation moyenne des clients, saisonnalité de la population ;

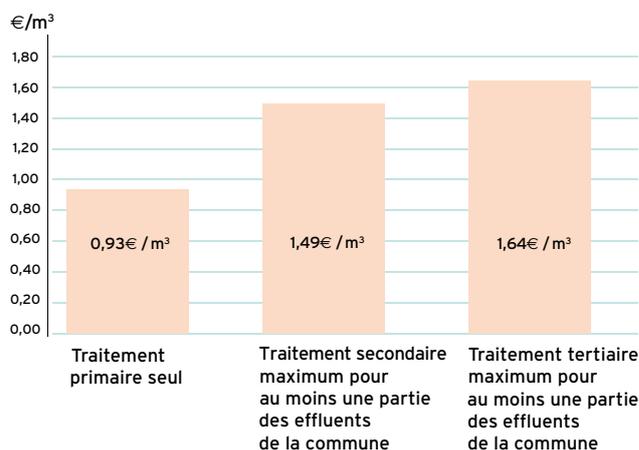
- facteurs de gouvernance : politique patrimoniale décidée par la collectivité, mode de planification des investissements, niveau de conformité des installations ;

- niveau de qualité du service : accueil, information et assistance téléphonique à la clientèle, modes d'envoi et de règlement des factures, continuité du service...



L'influence de l'origine de l'eau sur le prix de l'eau potable

Source : Ifen-Scees 2007 (données 2004)



L'influence du type de traitement des eaux usées sur le prix de l'assainissement

Source : Ifen - Scees 2007 (données 2004)

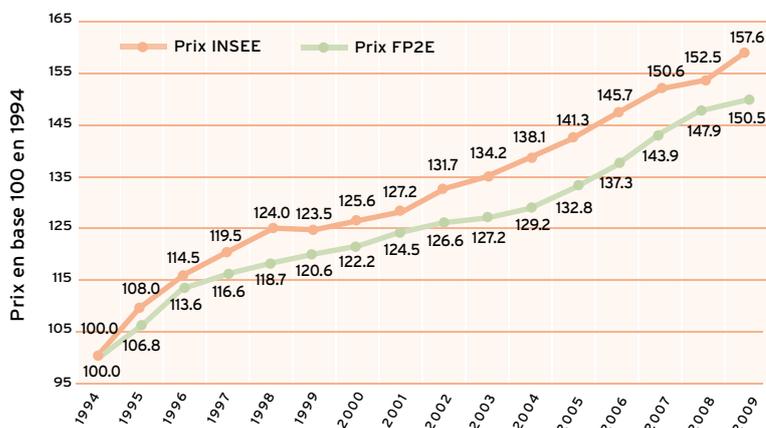
Ainsi, il peut y avoir autant de prix que de services d'eau et d'assainissement, même entre deux collectivités proches. Les autorités organisatrices peuvent suivre des politiques différentes en matière de gestion patrimoniale, de performance et de qualité de service qui induiront des disparités sur l'économie du service.

L'évolution des prix depuis 1994

Depuis 1994, le niveau de l'indicateur de prix de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), qui porte sur les services délégués, reste supérieur à celui de l'indice de prix Insee (424,8 euros par an en 2009 contre 378 euros sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³). La gestion de services plus complexes est un des facteurs explicatifs de cette différence, de même que les distorsions liées à la fiscalité : la taxe professionnelle, la taxe foncière, la redevance

pour occupation du domaine public ne sont pas acquittées par tous les opérateurs publics ; par ailleurs, seuls les opérateurs privés doivent payer l'impôt sur les sociétés.

On note cependant que, sur la période 1994-2009, la croissance annuelle moyenne du prix du service de l'eau « FP2E » a été plus modérée que celle du prix Insee.



Évolution du prix du service de l'eau Insee et FP2E (en glissement annuel au 1^{er} juillet)

Prix moyen de vente au 1^{er} juillet de l'année en cours, y compris eau potable, assainissement, toutes taxes et redevances, pour une facture conventionnelle annuelle de 120 m³ pour un abonné domestique.

Prix Insee : prix moyen des services publics d'eau et d'assainissement, tous opérateurs confondus (privé et public).

Prix FP2E : prix moyen des services publics d'eau et d'assainissement des opérateurs privés membres de la FP2E.

Source : BIPE d'après données INSEE-FP2E

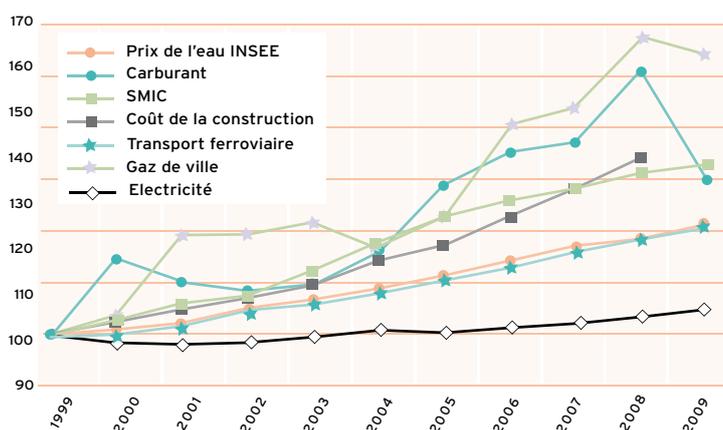
La progression des tarifs a ralenti depuis 1998 : une partie des investissements nécessaires à la mise aux normes des installations d'assainissement (obligations nées de la directive européenne «eaux résiduaires urbaines» du 21 mai 1991) ayant été effectuée par les collectivités.

Concernant le prix du service de l'eau FP2E, la hausse de 2009 est inférieure à celle de 2008 qui marquait déjà un point d'inflexion. Avec une progression annuelle de l'ordre 1,7 % du prix

FP2E contre 3,3 % pour l'Insee, on retrouve une situation comparable à celle de 2002 (hausse de 1,7 % du prix FP2E contre 3,5 % pour celui de l'Insee au 1er Juillet), année marquée par un net ralentissement économique. La période récente a connu des renégociations de contrats et de renouvellements importants de contrats qui justifient également en partie le ralentissement de la hausse.

Depuis 1999, une évolution du prix du service de l'eau inférieure à celle du SMIC

Le graphique ci-contre montre que, sur la période 1999-2008, l'évolution du prix du service de l'eau a été plus contenue que celle de l'indice du coût de la construction et de la plupart des autres prix à la consommation. L'année 2009 marque un repli conséquent du prix des énergies fossiles (gaz, pétrole) qui avait atteint un niveau haut en 2008 en raison de phénomènes spéculatifs ; les évolutions des prix des produits énergétiques issus de ces énergies fossiles ont suivi les mêmes tendances. La croissance du prix du service de l'eau ayant été inférieure à celle du SMIC, l'évolution du poids de la facture dans le budget des ménages destinataires est restée limitée sur la période 1999-2009.



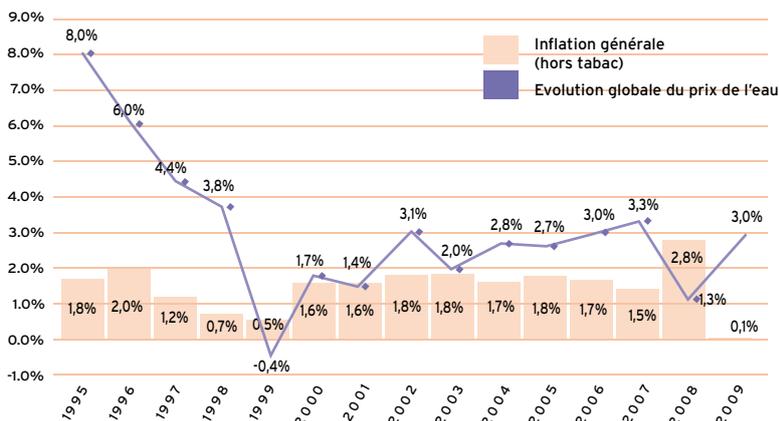
Évolution des prix à la consommation, SMIC et coût de construction

Source : BIPE d'après données Insee (en glissement annuel au 1^{er} juillet)

Une évolution des prix contenue

Deux grandes tendances se sont succédées pour marquer l'évolution du prix du service de l'eau durant ces dix dernières années. De 1995 à 1998, la hausse des prix atteint des taux de 3,7 % à 8 % par an. Elle est essentiellement due à des raisons spécifiques au secteur d'activité (investissements des collectivités en eau potable et en assainissement). Plus récemment, sur la période 1999 - 2005,

la situation est sensiblement différente : la courbe d'augmentation se tasse nettement, avec des taux compris entre - 0,4 % et 3,5 % par an. Depuis 2006, à l'exception de 2008, les taux de croissance se situent aux alentours des 3 %, conséquence d'un accroissement des investissements sous l'impulsion de la réglementation.

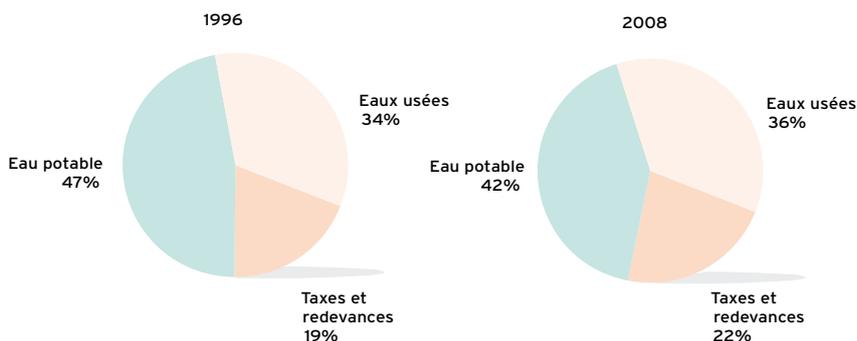


Evolution du prix de l'eau (prix de l'eau Insee)

Source : BIPE d'après données Insee

Remarque : l'échantillon Insee ayant été modifié à partir de janvier 1998, les évolutions de prix entre décembre 1998 et janvier 1999 ne reflètent pas uniquement des modifications de prix mais aussi des modifications de structures géographiques ou par forme de vente.

Une part grandissante de l'assainissement et des taxes dans le prix des services

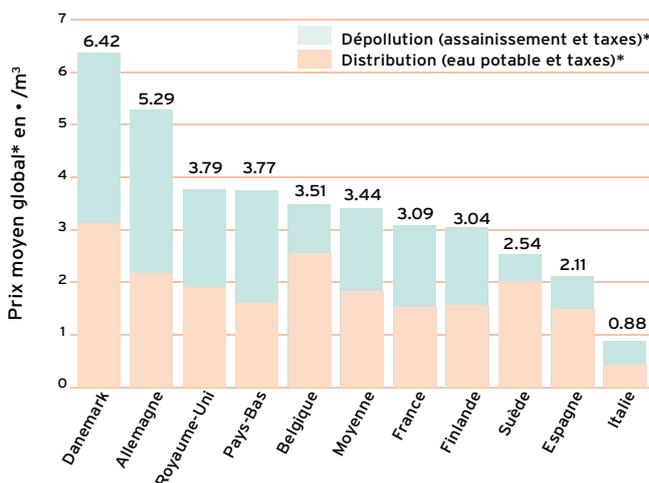


Décomposition du prix du service de l'eau en 1996 et 2008 (prix moyen FP2E)

Source : FP2E

Un prix moyen des cinq plus grandes villes inférieur à la moyenne européenne

L'étude NUS Consulting, portant sur les prix au m³ pratiqués dans les grandes villes européennes, fait apparaître que le prix moyen des cinq grandes villes françaises est de 3,09 euros en 2008. Il reste inférieur de 10% à la moyenne européenne.



Moyenne des prix du service public de l'eau des cinq plus grandes villes des pays européens en 2009

Source : NUS Consulting 2009

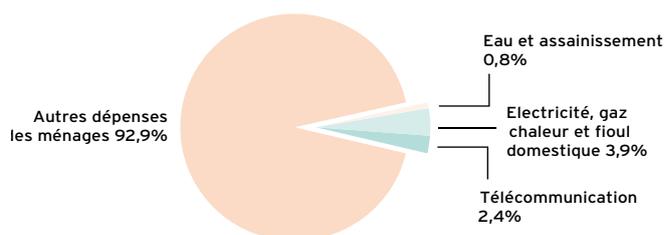
* Prix pondéré par la population excepté pour la moyenne européenne. Prix du service de l'eau pour les particuliers des cinq plus grandes villes de chaque pays, basé sur une consommation annuelle de 120 m³.

Plusieurs facteurs expliquent les différences de prix : les conditions locales des services, le niveau de vie ; la prise en compte des eaux pluviales : elles sont financées par l'utilisateur en Allemagne, alors qu'en France c'est le contribuable qui paie. Les aides : l'Espagne a bénéficié d'aides importantes européennes et étatiques pour de grands ouvrages comme les stations d'épuration, les investissements n'ont pas été répercutés dans les coûts. Les collectivités s'attendent à des hausses de prix importantes dans les années à venir.

L'eau : 0,8% du budget des ménages

Selon l'Insee, en 2008, le budget général moyen des ménages français s'est élevé à un peu plus de 40 900 euros, sur lequel 319 euros ont été consacrés aux dépenses relatives à l'eau et à

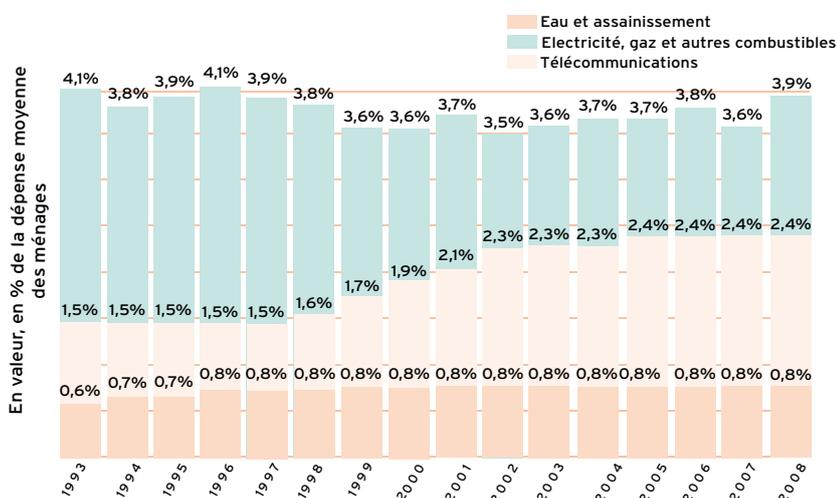
l'assainissement, ce qui représente en moyenne 0,8 % du budget. Dans le même temps, 2,4 % de ce budget étaient consacrés aux dépenses de télécommunications et 3,9 % à celles d'énergie.



Part de la dépense relative à l'eau dans le budget des ménages en 2008

Source : BIPE d'après données Insee

La part de la dépense relative à l'eau dans le budget des ménages est stable depuis 1996 à 0,8%. La part des consommations d'énergie a, quant à elle, légèrement baissé et celle des télécommunications augmenté pour se stabiliser depuis quelques années.



Évolution de la dépense relative à l'eau dans le budget des ménages 1993-2008 (en % de la dépense moyenne des ménages)

Source : BIPE d'après données Insee

Éclairage prospectif sur trois grands facteurs d'évolution

L'activité du secteur de l'eau évolue sous l'influence de différents facteurs. Certains sont spécifiques à l'eau : réglementations relatives à l'eau, mesures fiscales incitatives, progrès et innovations technologiques, dotation des ménages en équipements, etc. D'autres sont d'ordre macroéconomique. L'ensemble de ces facteurs vient impacter le domaine de l'eau. Leur évolution a des conséquences sur les consommations d'eau et plus ou moins directement sur la structure de coûts d'un service. Sur le long terme, l'anticipation de ces facteurs est nécessaire pour permettre aux collectivités de mettre en place une stratégie : prévisions d'investissement (dimensionnement des équipements), structure tarifaire, politique de l'eau.

Les flux migratoires : vers le sud et vers l'ouest

Les années 1990-1999 ont été marquées par de fortes mobilités interrégionales au détriment du Nord et de l'Est de la France et au profit du Sud et de la façade atlantique, mouvements qui se sont poursuivis sur la période 1999-2006.

Cette tendance se poursuit, accentuée par deux phénomènes :

- le vieillissement de la population, avec une forte augmentation des « seniors » de 55 à 64 ans, conséquence de l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom et de la baisse du nombre de jeunes actifs (25 à 39 ans) ;
- le changement de lieu de résidence de ces seniors ainsi qu'une modification du comportement des jeunes actifs : moindre attractivité de l'Île-de-France, primauté accordée à la vie privée et à l'épanouissement personnel.

Structurellement, ces mouvements de population vont entraîner des variations locales de consommation d'eau. En effet, le niveau de consommation individuelle est très variable suivant les régions, parfois du simple au double : l'Ile-de-France relève, par exemple, une consommation moyenne de 122 litres par jour et par personne dans le Nord-Pas-de-Calais, et de 239 litres par jour et par personne en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mouvements du nord vers le sud impliquent ainsi de fortes évolutions pour les services d'eau et d'assainissement, avec des conséquences parfois importantes (en termes d'équipements, de tarification, de politique de l'eau) que les collectivités vont devoir gérer.

La transformation de la structure des ménages

Le vieillissement et l'évolution des caractères socio-économiques entraînent la transformation de la structure des ménages. On comptera ainsi 2,8 millions de ménages supplémentaires entre 2005 et 2015, une progression deux fois plus forte que celle de la population en raison de l'augmentation des ménages composés d'une seule personne.



Évolutions comparées de la population et des ménages à l'horizon 2015

Pour les services d'eau et d'assainissement, cette transformation a des conséquences sur le nombre d'abonnés, sur les équipements (branchements...) ainsi que sur les consommations d'eau par ménage.

**Nombre total de ménages en France
métropolitaine en 2008 : 27 millions**

Source : BIPE d'après Insee

Le comportement des ménages et des industries, facteur de baisse des consommations

L'évolution du comportement des ménages, pour des raisons d'économie et/ou d'éco-citoyenneté, peut entraîner une baisse des consommations d'eau : achats d'équipements hydroéconomiques, plus grande attention portée à la durée des actes de lavage, substitution des bains par les douches, etc.

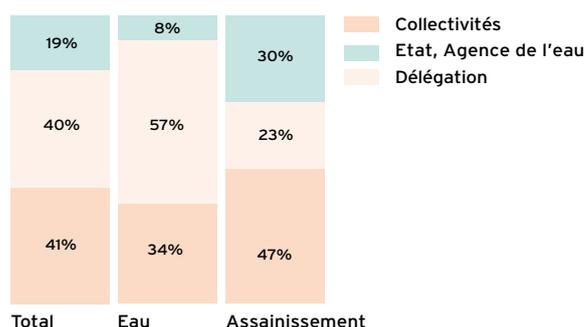
La délocalisation d'une entreprise raccordée au réseau, ainsi que les mesures de rationalisation prises au niveau des process industriels viennent également impacter à la baisse les évolutions des consommations d'eau.

Cette baisse est vertueuse du point de vue environnemental mais fait peser un risque sur l'équilibre économique des services d'eau : la tarification est en effet majoritairement proportionnelle à la consommation, tandis que les charges du service sont essentiellement composées de coûts fixes, s'alourdissant sans cesse avec le renforcement des exigences. Une réflexion de fonds sur le financement des services d'eau devient aujourd'hui nécessaire.

Le financement

L'état et les collectivités sont destinataires de 60% des sommes facturées en 2008

Les montants des sommes facturés TTC par les services d'eau et d'assainissement se répartissent de façon presque équivalente entre chaque activité : 6,3 milliards d'euros pour les services d'eau et 6 milliards d'euros pour les services d'assainissement. La destination de ces sommes est la suivante : 40% pour les délégataires (opérateurs privés), 41% pour les collectivités locales (y compris la part communale reversée par les délégataires) et 19% pour l'État et les Agences de l'eau.



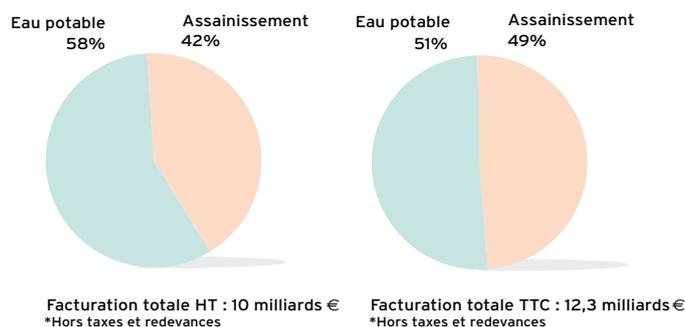
L'Etat et les collectivités sont destinataires de 60% des sommes facturées en 2008*

Facturation totale : 12,3 milliards d'euros

Sources :

BIPE d'après enquête opérateurs 2009, données Agences de l'eau, Cercle français de l'eau, DGCL, FP2E, Ifen, Insee, VNF

* Données France entière



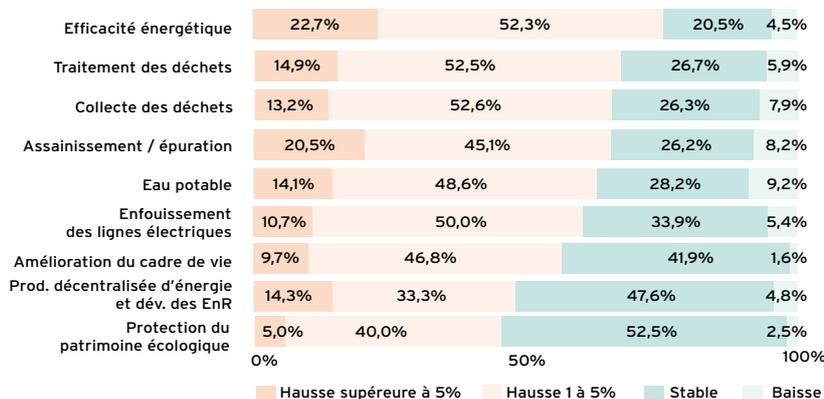
Répartition de la facturation par type de service

Pour 2008, on estime à près de 10 milliards d'euros HT et hors redevances, soit 12,3 milliards d'euros TTC, les montants totaux facturés aux abonnés Domestiques et aux Gros consommateurs¹¹ pour l'ensemble des services de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Source : FP2E

11 - Abonnés payant 6 000 m³ d'eau par an et plus

L'eau et l'assainissement parmi les grandes priorités d'investissement des collectivités locales



Dépenses d'investissement environnement à l'horizon 2013

Évolution des investissements des collectivités locales dans le domaine de l'environnement et du développement durable à l'horizon 2013 (en % du nombre de collectivités répondantes)

Source : BIPE, Ecoloc 2008

Selon l'enquête Ecoloc, l'efficacité énergétique est devenue la priorité des collectivités en terme d'investissement, notamment sous l'effet du Grenelle de l'Environnement. Cependant la gestion de l'eau (eau potable et assainissement), qui occupe une place importante dans les budgets locaux, figure toujours parmi les priorités d'investissement «environnement» de l'ensemble des collectivités locales à court et à moyen terme.

6 milliards d'euros d'investissements en 2008

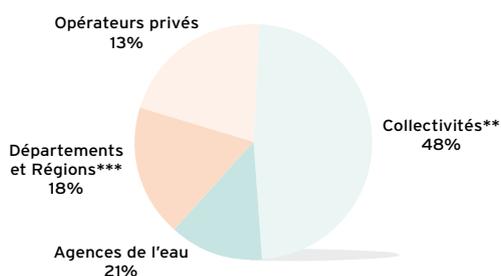
L'investissement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement s'est élevé en 2008 à 6 milliards d'euros, en progression de 4 % à méthodologie constante par rapport à 2006.

Il a principalement porté sur :

- la création de nouveaux réseaux et de nouvelles installations de traitement et de dépollution ;
- la mise à niveau des équipements existants, en vue notamment de satisfaire aux réglementations.

Les communes et les groupements de communes sont à l'origine de près de la moitié de ces montants d'investissement.

Les opérateurs privés ont réalisé, pour leur part, des investissements d'un montant de 784 millions d'euros dans le cadre de leur activité de délégation.



Les sources d'investissement pour les ouvrages d'eau potable et d'assainissement* en 2008

Montant des investissements en 2008 :
6 milliards d'euros

Sources :

enquête opérateurs 2009,

PLF Agences de l'eau 2010, Ifen, estimations BIPE

* France entière

** Collectivités locales hors départements et régions

*** Donnée 2007

Des flux financiers impliquant de multiples acteurs

Les schémas des pages suivantes concernent les flux financiers :

- pour l'eau et l'assainissement,
- pour l'eau,
- pour l'assainissement.

Comme le montrent ces trois schémas, le produit des factures d'eau acquittées par les abonnés a pour destinataires primaires les collectivités locales, les délégataires, les Agences de l'eau et l'État. Des transferts s'opèrent ensuite entre ces différents acteurs, auxquels s'ajoutent départements et régions, que ce soit en termes d'investissements ou de fonctionnement.

Ainsi, par exemple, concernant les flux financiers pour l'eau et l'assainissement, la facturation totale de 12,3 milliards d'euros TTC réglée par les consommateurs se répartit comme suit :

- 656 millions d'euros pour l'État,
- 3 304 millions d'euros pour les collectivités locales,
- 6 677 millions d'euros pour les délégataires dont 1 695 millions sont reversés aux collectivités locales,

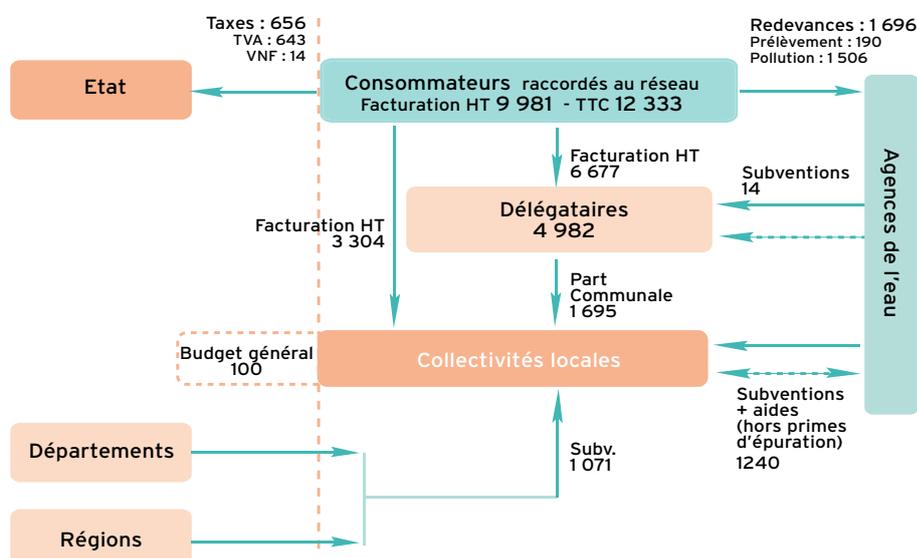
- 1 696 millions d'euros pour les Agences de l'eau.

Plus généralement, les collectivités locales perçoivent :

- la rémunération des services d'eau ou d'assainissement qu'elles gèrent elles-mêmes en régie (exploitation et investissement) ;
- la «part collectivité» des factures d'eau perçues par leurs délégataires (essentiellement destinée aux investissements) ;
- différents types d'aides et de subventions accordées par les Agences de l'eau, les départements ou les régions ;

- une part du financement des services d'eau et d'assainissement fournie par le budget général des collectivités (uniquement pour les collectivités inférieures à 3 000 habitants).

Les délégataires de service public reversent à leurs collectivités délégantes environ 25 % du montant des sommes facturées (1 695 millions d'euros sur 6 677 millions d'euros en 2008).



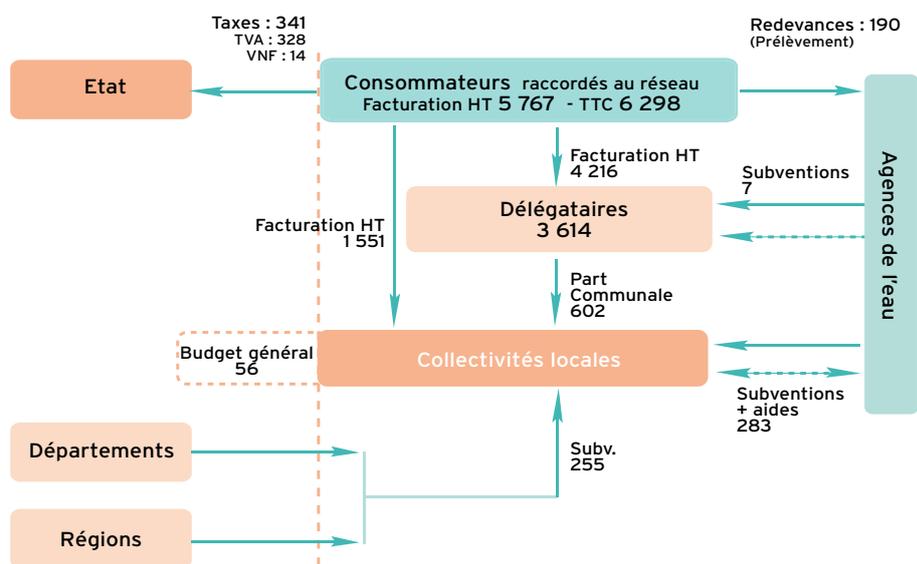
Flux financiers : services publics d'eau et d'assainissement (2008, en millions d'euros)

Sources :

BIPE d'après enquête opérateurs 2009, Données Agences de l'eau, Cercle français de l'eau, DGCL, FP2E, Ifen, Insee, VNF

Les Agences de l'eau perçoivent deux catégories de redevances selon des barèmes et des taux fixés au niveau de chacun des six grands bassins versants (redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et redevances pour pollution de l'eau), qui retournent dans le circuit de financement de l'eau par le biais des aides aux investissements. La TVA et la taxe « Voies navigables de France » (VNF) sont versées à l'État et à l'établissement public Voies navigables de France.

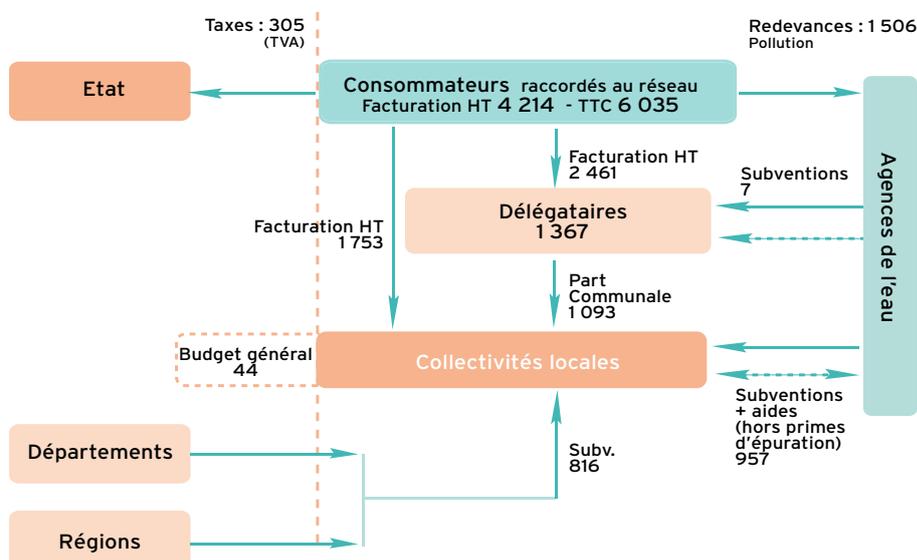
Les départements et régions ont subventionné les collectivités locales à hauteur de 1071 millions d'euros. Les régions interviennent principalement dans le cadre des contrats de plan État-régions, sur des projets d'investissement d'envergure (barrages, grands projets d'équipements), auxquels peuvent être associées les Agences de l'eau.



Flux financiers : services publics d'eau (2008, en millions d'euros)

Sources :

BIPE d'après enquête opérateurs 2009,
Données Agences de l'eau,
Cercle français de l'eau,
DGCL,
FP2E,
Ifen,
Insee,
VNF



Flux financiers : services publics d'assainissement (2008, en millions d'euros)

Sources :

BIPE d'après enquête opérateurs 2009,
Données Agences de l'eau,
Cercle français de l'eau,
DGCL,
FP2E,
Ifen,
Insee,
VNF

Les opérateurs privés des services publics de l'eau

4

L'activité des opérateurs privés des services publics de l'eau

Des procédures encadrées

Les contrats de délégation et leur évolution dans le temps sont strictement encadrés par la législation française :

- la loi Sapin du 29 janvier 1993 organise la mise en concurrence systématique des candidats en formalisant les modalités de prise de décision ;
- la loi Mazeaud du 2 février 1995 précise les informations, particulièrement détaillées, à fournir par les délégataires dans le rapport annuel relatif à chaque contrat d'eau et d'assainissement ;

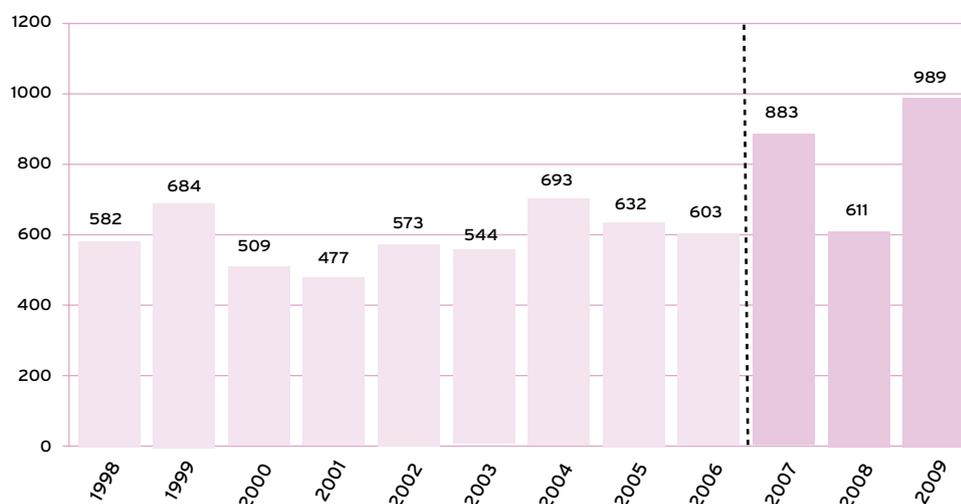
- la loi Démocratie de proximité du 28 février 2002 introduit la participation des usagers de l'eau au travers de la commission consultative des services publics locaux, consultée notamment pour tout projet de délégation.

L'année 2009 a marqué un pic en terme de procédures de mise en concurrence sur la période 1998-2009

Entre 1998 et 2006, les collectivités ont lancé chaque année entre 477 et 603 procédures de mise en concurrence pour la gestion de leur service d'eau ou d'assainissement.

Les dernières données des enquêtes (suspendues provisoirement par l'ONEMA) font apparaître 2004

comme une année record avec 693 procédures. Selon les opérateurs privés, l'année 2009 a marqué un pic en terme de lancement de procédures, après une année 2008 en retrait, probablement en lien avec la période des élections municipales qui peut conduire à des reports d'échéance des contrats.



Nombre de procédures de mise en concurrence pour la gestion des services d'eau et d'assainissement

Sources :

Engref 1998-2004,

TNS-SOFRES 2005-2006, opérateurs 2007 à 2009*

* Nombre de contrat arrivat à échéance.

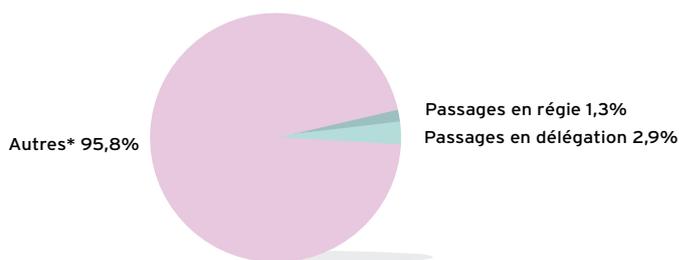
4 Les opérateurs privés des services publics de l'eau

Depuis la loi Sapin, la durée des DSP la plus fréquente est stabilisée à 12 ans. On note un certain renouvellement de contrats de plus de 12 ans, en particulier des contrats de concession en assainissement.

Les délégations de service public, inscrites dans la durée, portent sur un service global et bénéficient d'un reporting intégrant le développement durable. Ces contrats sont donc particulièrement propices à la mise en œuvre de démarches de développement durable.

En moyenne, lors d'une procédure de remise en concurrence d'un service d'eau ou d'assainissement, le taux de contrats faisant l'objet d'un changement d'opérateur est compris entre 8 et 11%.

Le phénomène très largement majoritaire (96%) est celui du maintien du mode de gestion initial. 3% des procédures ont abouti à un abandon de la régie en faveur de la délégation et 1% au passage de délégation en régie.



Résultat des procédures de mise en concurrence sur la période 1998-2006

Ratio déterminé à partir du nombre de procédures Sapin examinées par l'Engref, soit 3 231, qui représentent 61% du nombre total de procédures recensées sur la période.

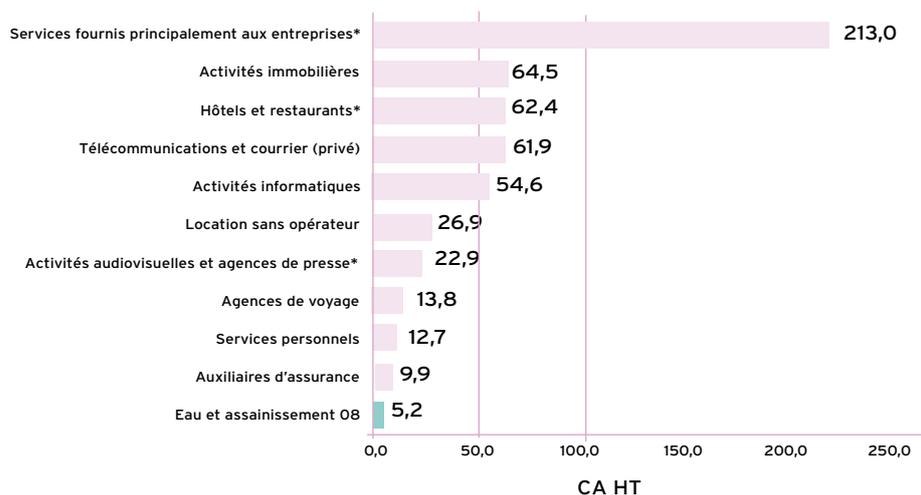
* Autres : procédures sans changement de gestion, création de services, procédures en cours...

Sources : Engref 1998-2004, TNS-SOFRES 2005-2006

5,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires

En 2008, les opérateurs privés ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 5,2 milliards d'euros hors taxes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en France dont 4,98 milliards d'euros pour la délégation de services et 0,27 milliard d'euros pour les autres prestations aux collectivités locales.

Ce chiffre représente environ 1% du chiffre d'affaires des services marchands en France (services aux entreprises et aux particuliers).



Comparaison du secteur de l'eau et de l'assainissement avec les services marchands

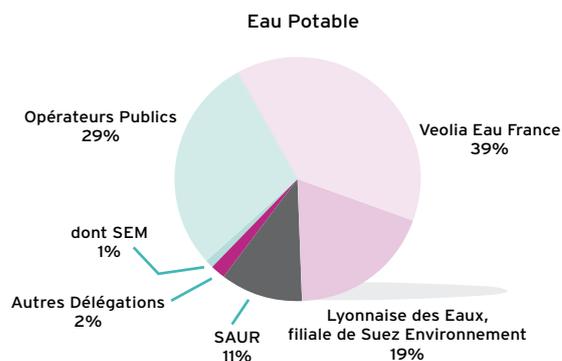
Sources :

Insee (données 2005 à 2007)

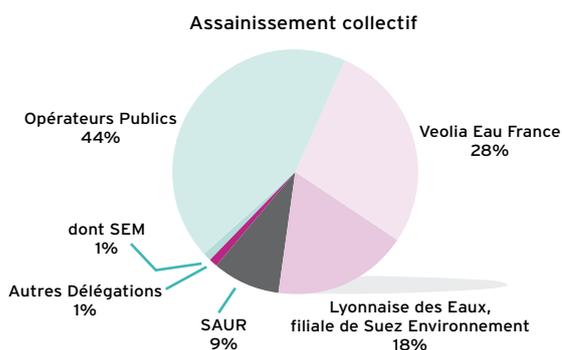
Enquête opérateurs 2009 donnée 2008

* Hors transports et commerces

En terme de population, les opérateurs privés gèrent 71 % des services d'eau potable et 56 % des services d'assainissement



Total population desservie : 63,9 millions



Total population raccordée : 51,6 millions

Répartition des services d'eau et d'assainissement par opérateur en 2008 *

Sources :

FP2E - BIPE d'après enquête opérateurs 2009, Insee

* France entière

Nombre d'abonnés eau potable dans les services exploités par les opérateurs privés : 15,3 millions

Nombre d'abonnés assainissement dans les services exploités par les opérateurs privés :

- collecte seule : 1,8 millions
- épuration seule : 0,2 million
- collecte + épuration dans un seul contrat : 7,6 millions

4 Les opérateurs privés des services publics de l'eau

140 millions d'euros de dépenses de recherche et développement

En 2008, les opérateurs privés ont dépensé en moyenne 140 millions d'euros dans la recherche et le développement (R&D) soit 1,1% de leur chiffre d'affaires total (France et international). La R&D a mobilisé 1,8% de leurs effectifs, soit environ 600 salariés. 50 brevets sont déposés par an, 550 sont en exploitation. De plus, environ 200 thèmes de R&D en partenariat avec la recherche publique sont actifs.

Les activités de recherche et développement portées par les entreprises de l'eau ont permis de réaliser des « sauts technologiques » dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que dans celui de la protection des milieux naturels.

A titre d'exemple, peuvent être citées :

- la mise au point de filières de traitement de l'eau « multi-barrière » (traitements membranaires, couplage membrane/charbon actif, désinfection UV etc) capables de s'adapter aux seuils imposés par les directives européennes et leurs évolutions ;

2007	2008
801 849	809 583

Capacités de production des sites équipés de membranes en m³/jour

- la conception des méthodes industrielles de traitement/recyclage des boues de stations d'épuration ;
- la gestion dynamique des réseaux d'assainissement et de traitement (décanteurs à grande vitesse) des eaux pluviales ;
- la mise au point de nouvelles techniques d'analyses pour la recherche des micropolluants dans l'eau ;
- la gestion active de la qualité des eaux de baignade (développement de méthodes d'analyses biologiques rapides) ;

- le développement de techniques de lutte contre les nuisances olfactives sur les ouvrages d'assainissement.

La télé-relevé, que les opérateurs déploient progressivement, permet de relever les consommations à distance et de les suivre en continu. Le système a par exemple été déployé entièrement à Paris. La connaissance en temps réel de la consommation d'eau favorise sa maîtrise par l'identification rapide de problèmes éventuels liés à une surconsommation. Sur les 15 millions de compteurs gérés par des opérateurs privés, 4% sont équipés d'un service de télé-relevé.

Les opérateurs privés participent activement à l'aide aux plus démunis

	2005	2006	2007	2008
Montant des abandons de créance en millions d'euros (tous types de créances)	1,7	1,8	3,8	3,5
Nombre de dossiers « Fonds de solidarité pour le logement » (FSL) traités	18 700	27 000	29 000	33 000

Source : BIPE d'après enquêtes opérateurs 2007 et 2009

Les entreprises de l'eau sont engagées pour aider les plus démunis dans leur accès à l'eau. Au 1^{er} mars 2010, le nombre de conventions liant les entreprises, avec contribution financière de leur part, aux Fonds de Solidarité Logement (FSL) a dépassé les 73 signatures. Cela signifie que les trois-quarts des départements français ont adhéré au dispositif, qui vise à faciliter la prise en charge de la facture d'eau des plus

démunis, en organisant la collaboration entre les services départementaux et les services clientèles des sociétés. Cette collaboration vise non seulement la mise en place d'abandon de créances mais également vise à accompagner les clients en situation difficile en les aidant au mieux à gérer leur consommation et leur facture d'eau. L'objectif est à terme de couvrir l'ensemble du territoire.

Une implantation locale, une reconnaissance internationale

L'implantation locale des délégataires et leur participation à la vie économique des territoires peuvent s'apprécier au travers de leur contribution à l'emploi et aux impôts locaux. Ainsi, en 2008, les opérateurs privés ont payé la taxe professionnelle dans environ 12 100 communes (près du tiers des communes de France) pour un montant total d'environ 80 millions d'euros (74,2 millions d'euros en 2006).

Le modèle français s'exporte

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international par les entreprises françaises spécialisées dans la distribution d'eau et l'assainissement s'est élevé à 9 milliards d'euros en 2008, soit 1,7 fois le chiffre d'affaires réalisé en France. À l'étranger, le nombre de salariés des entreprises de l'eau françaises représente plus du triple du nombre de salariés en France, soit 98 200 employés en 2008.

Au-delà de leur maîtrise des technologies innovantes, c'est leur savoir-faire en terme de gestion des services d'eau et d'assainissement que les opérateurs privés français exportent : en 2008 plus de 106 millions d'habitants étaient desservis par les services d'eau potable exploités par les entreprises françaises et 71,5 millions de personnes étaient raccordées à des services publics d'assainissement délégués aux opérateurs privés français.

Chiffre d'affaires des opérateurs privés à l'international 2008 : 9 milliards d'euros

Effectifs à l'international 98 200 emplois en 2008

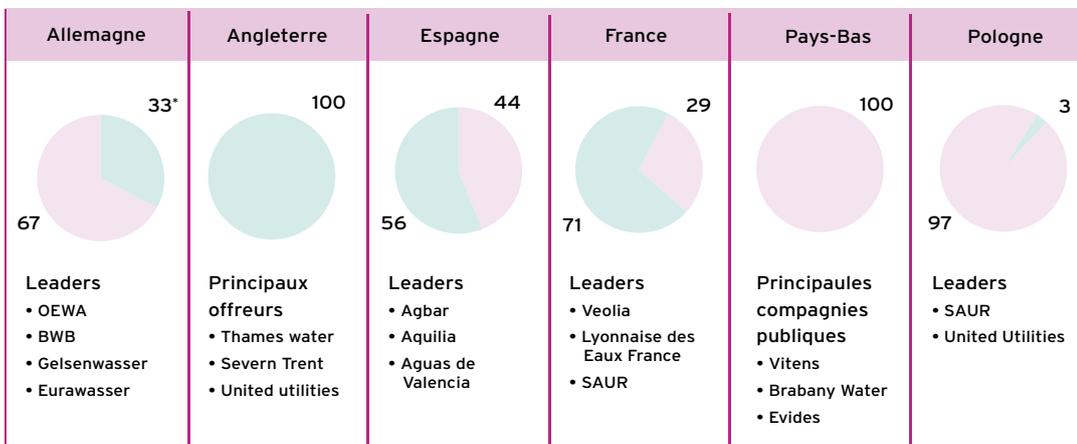
Eau potable 106,1 millions d'habitants desservis en 2008

Assainissement 71,5 millions d'habitants raccordés en 2008

4 Les opérateurs privés des services publics de l'eau

Une grande diversité de modèles de gestion en Europe

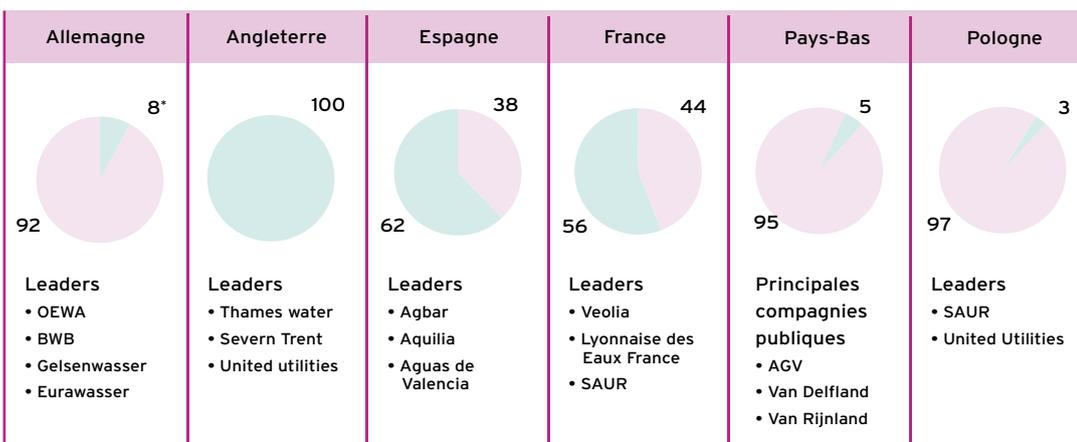
L'Europe présente une grande diversité de modèles de gestion des services d'eau potable et d'assainissement, depuis la privatisation complète des services (Angleterre) à une gestion totalement publique (Pays-Bas pour l'eau potable). La France, l'Espagne, ou encore l'Allemagne, se situent quant à elles dans un modèle mixte.



La gestion des services d'eau potable en Europe en 2008

Source : BIPE - Club Enviroscope 2009

Public Privé * Société privées ou à capitaux mixtes



La gestion des services d'assainissement en Europe en 2008

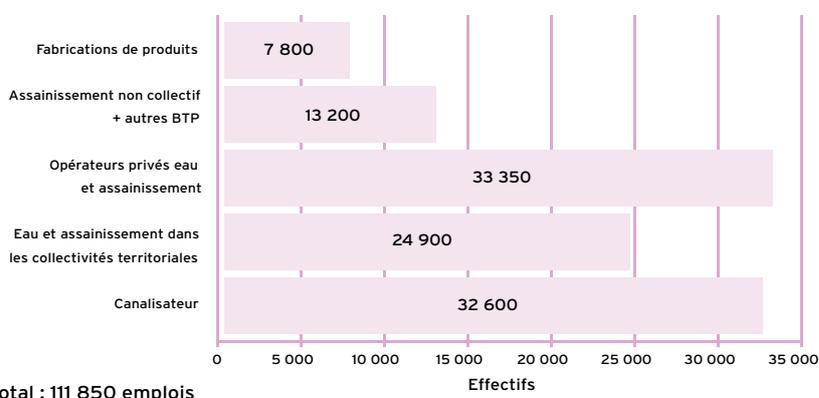
Source : BIPE - Club Enviroscope 2009

Public Privé * Société privées ou à capitaux mixtes

L'emploi et la formation chez les opérateurs privés

Le secteur de l'eau est un secteur dynamique en terme d'emploi, notamment porté par l'accroissement des enjeux environnementaux de la dépollution des eaux usées.

Près de 60 000 personnes au service de l'eau et de l'assainissement



L'emploi dans le secteur de l'eau en 2007

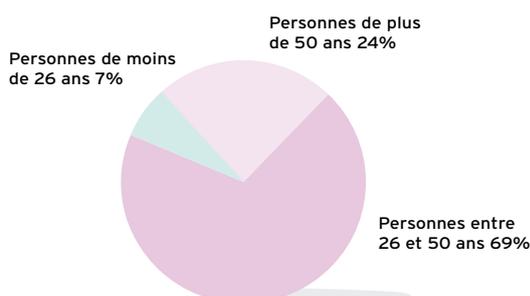
Sources : BIPE, exploitation données opérateurs, Pôle emploi CNFPT et SOeS

En 2007, l'emploi dans les services d'eau et d'assainissement représentait plus de la moitié des emplois totaux du secteur de l'eau. Le niveau de l'emploi dans les services d'eau et d'assainissement était estimé à environ 60 000 personnes.

NB : L'évaluation de l'emploi en 2007 du poste « Assainissement non collectif + autres BTP » est inférieure à celle faite en 2004 par le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques - Commissariat général au développement durable). Ce dernier a révisé sa méthode d'évaluation de l'emploi dans le cadre de l'harmonisation des statistiques européennes.

Des effectifs croissants chez les opérateurs privés : 33 100 salariés en 2008

En 2008, les opérateurs privés des services d'eau et d'assainissement employaient 33 100 salariés.



Effectif des opérateurs privés par tranche d'âge

Effectif total en France au 31/12/2008 : 33 100 salariés

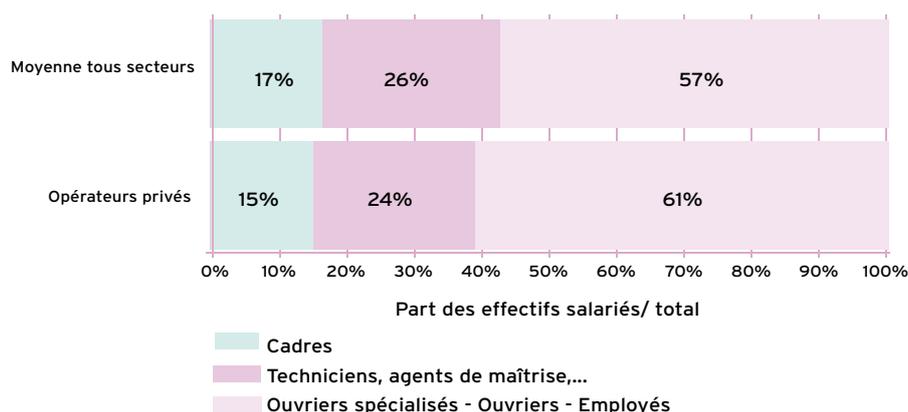
Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2009

La moitié des recrutements par les opérateurs privés concerne les moins de 26 ans en 2008

Sur l'année 2008, les opérateurs privés ont recruté près de 4050 personnes, en léger retrait par rapport à 2006 (4329). Alors que les moins de vingt-six ans ont le plus bénéficié de la politique de recrutement des entreprises de l'eau en 2006, un effort soutenu en faveur de l'embauche des seniors a été conduit par opérateurs privés en 2008.

Un métier de main d'œuvre spécialisée

Comparé à la moyenne nationale tous secteurs confondus, les entreprises de l'eau emploient davantage de main d'œuvre, en mettant l'accent sur la qualification de leurs salariés.

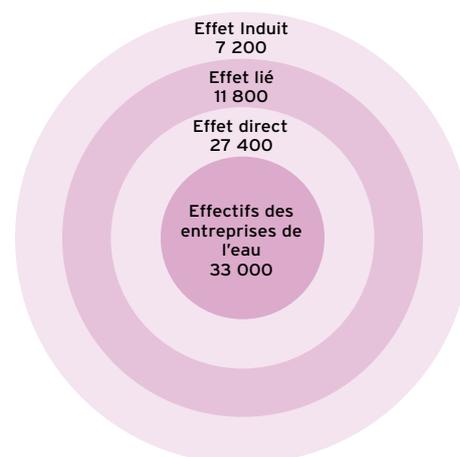


Répartition des effectifs des opérateurs privés par catégorie professionnelle en 2008

Source : BIPE, exploitation enquête Emploi 2007 - INSEE

1 emploi chez les opérateurs engendre environ 1,4 emploi dans l'économie

L'activité des opérateurs engendre des emplois par leurs achats d'exploitation, les investissements réalisés, les salaires qu'ils distribuent. Ainsi l'effet direct concerne les emplois engendrés chez les fournisseurs des opérateurs ; l'effet lié correspond aux emplois engendrés par les prestataires et partenaires des fournisseurs des opérateurs ; enfin, l'effet induit est celui créé par la distribution des salaires qui va entraîner les dépenses des salariés (effet consommation) des opérateurs et des fournisseurs.

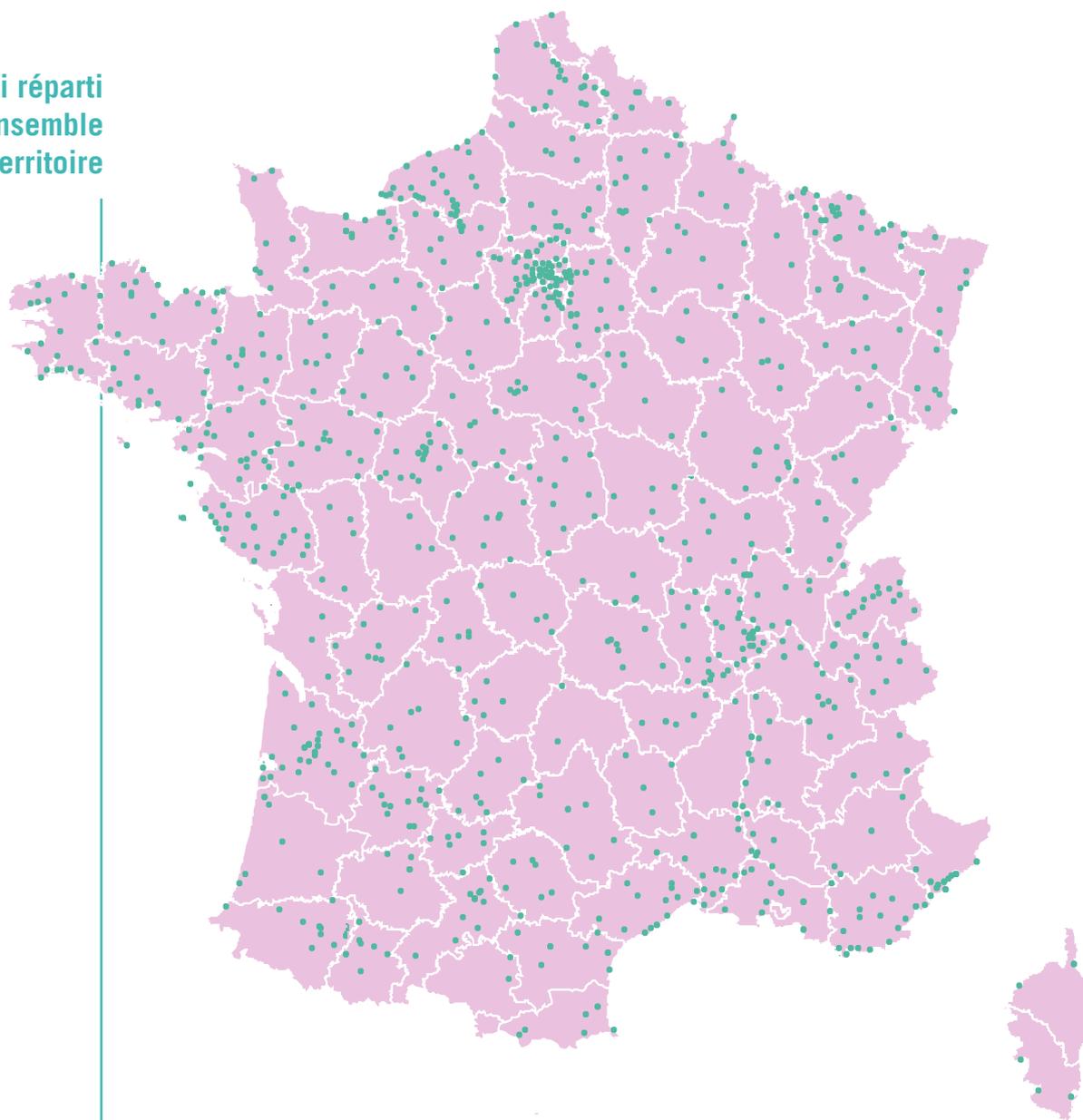


La majeure partie des emplois créés concernent les services. Par ailleurs, un contrat gagné à l'international génère une partie des effets directs et indirects sur l'emploi en France.

46 400 emplois sont générés par l'activité des entreprises de l'eau.

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2009 - INSEE

Un emploi réparti
sur l'ensemble
du territoire



Guadeloupe



Réunion



Martinique



Guyane



Points d'embauches des
entreprises de l'eau en France

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2006
(métropole) et 2007 (DOM)

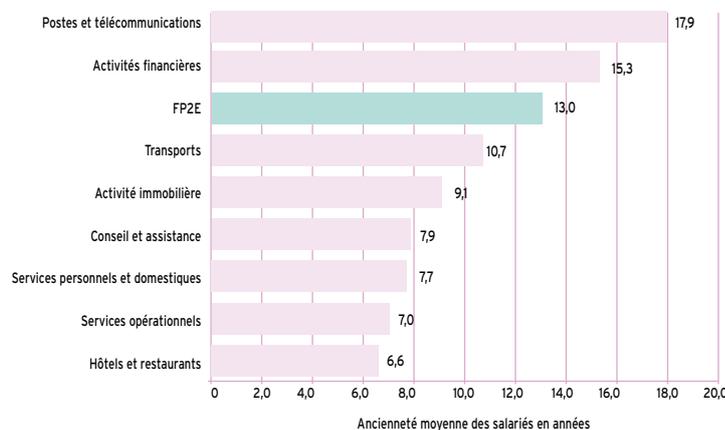
4 Les opérateurs privés des services publics de l'eau

Le maintien de bonnes conditions d'emploi

L'ancienneté moyenne des salariés est plutôt élevée chez les opérateurs privés; l'apprentissage des savoir-faire et leur conservation dans le cadre d'une carrière « durable » au sein de l'entreprise font partie de leur politique des ressources humaines.

Une intensification des recrutements a entraîné une légère baisse de l'ancienneté, passant de 14,5 années en 2006 à 13,2 années en 2007 ; l'effet s'estompe ensuite, avec une ancienneté moyenne de 13,7 années en 2008.

13 années d'ancienneté moyenne chez les opérateurs privés

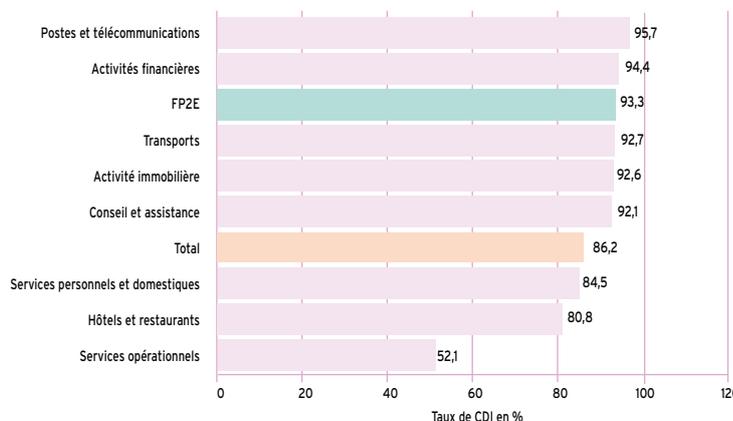


Comparaison de l'ancienneté moyenne chez les opérateurs privés en 2007

Sources :
BIPE - Enquête opérateurs 2009
Exploitation Enquête Emploi 2007, INSEE

Des emplois stables...

Avec un taux proche de 95%, les entreprises de l'eau ont le taux de recours au contrat à durée indéterminée parmi les plus élevés des services étudiés. Ce taux a atteint 95,4% en 2008.



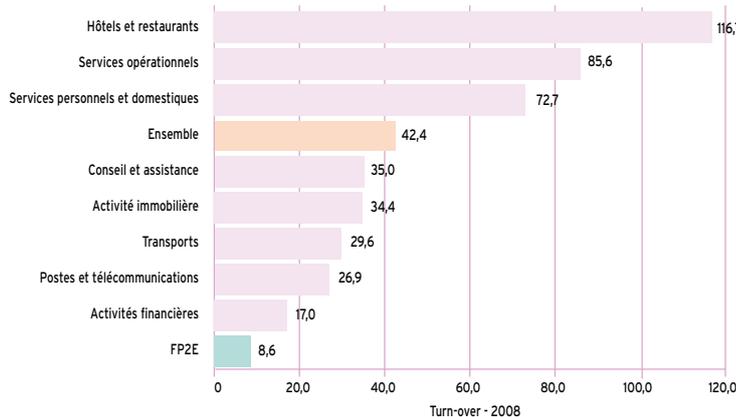
Le taux de CDI chez les opérateurs privés en 2007 en %

Sources :
BIPE - Enquête opérateurs 2009
Exploitation Enquête Emploi 2007, INSEE

De la même manière, leurs taux très bas de 2,2% de démissions (pour une moyenne de 8,1% pour les services) et de 1,2% de licenciements (pour une moyenne de 3,3% pour le secteur des services) indiquent que les entreprises de l'eau privilégient un emploi stable.

Un faible turn-over

Cette stabilité se retrouve dans le turn-over des entreprises de l'eau, très inférieur à la moyenne des services, le plus faible du secteur.



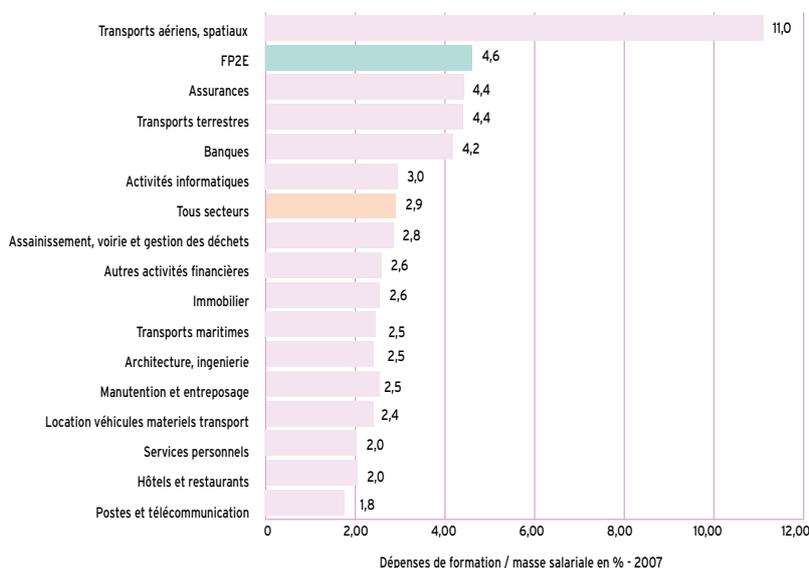
Le turn-over en 2008 ¹²

Champ : Etablissements d'au moins 10 salariés du secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de la France métropolitaine

Source : Source : DARES, DMMO/EMMO

Le développement des compétences

Des dépenses de formation au-dessus de la moyenne des services



Les dépenses de formation des opérateurs privés en 2007 (dépenses de formation/masse salariale en %)

Sources :

BIPE d'après enquête opérateurs 2009

enquête sur le financement de la formation continue par les entreprises - exploitation des déclarations fiscales 2483 par le Céreq (données 2007)

12 - Turn-over : (Taux d'entrée en CDD+Taux d'entrée en CDI+Taux de licenciements+Taux de démission+Taux de départ en retraite+Taux de sortie pour fin de CDD)/2

4 Les opérateurs privés des services publics de l'eau

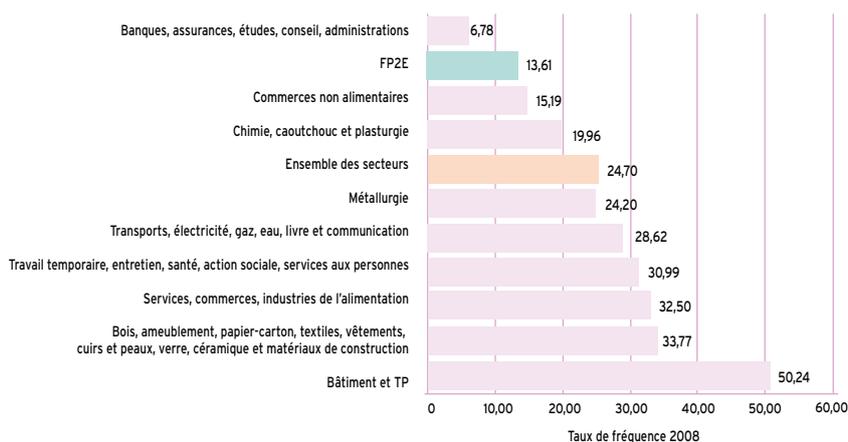
Les entreprises de l'eau gèrent le personnel dans la durée et favorisent le développement de leurs compétences. Cela explique un investissement important sur la formation des personnels : les entreprises de l'eau ont des dépenses de formation au-dessus de la moyenne des services. Ces entreprises privilégient, en outre, le recours à l'apprentissage.

Le nombre d'heures de formation dispensées aux salariés des entreprises de l'eau est parmi les plus élevés des services ; il est resté stable sur la période 2004-2008.

La formation et le développement des compétences favorisent le passage des salariés à un échelon supérieur : près de 10 % des effectifs ont bénéficié de cette évolution en 2008, soit 3 308 personnes.

Des actions au bénéfice de la santé et de la sécurité des salariés

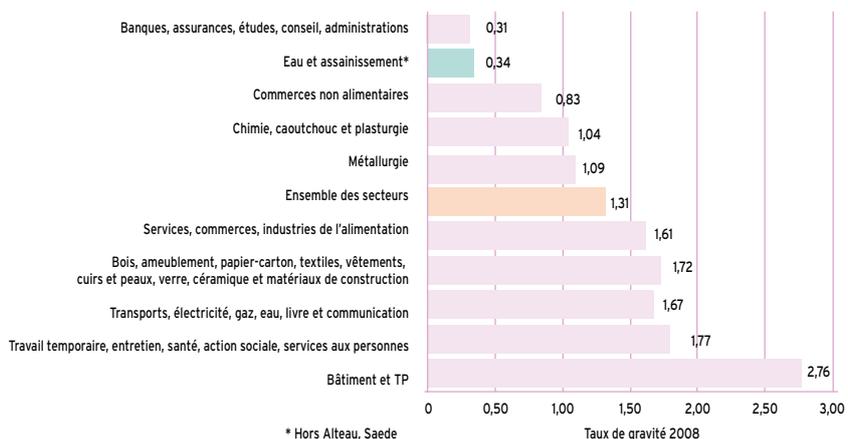
Les entreprises de l'eau font de la santé et de la sécurité une de leurs priorités, notamment par la mise en place d'outils méthodologiques de sensibilisation et d'information des salariés. Les taux de fréquence et de gravité des accidents sont parmi les plus bas de l'industrie et des services.



Taux de fréquence des accidents dans les services¹³

Sources :
BIPE d'après enquête opérateurs 2009
CNAM données 2008

Les opérateurs privés ont poursuivi leurs efforts en termes de prévention, avec des conséquences positives : le taux de fréquence des accidents est passé de 18,04 % en 2006 à 13,61 % en 2008 ; le taux de gravité a également baissé, passant de 0,52 % en 2006 à 0,34 % en 2008.



Taux de gravité des accidents dans les services¹⁴

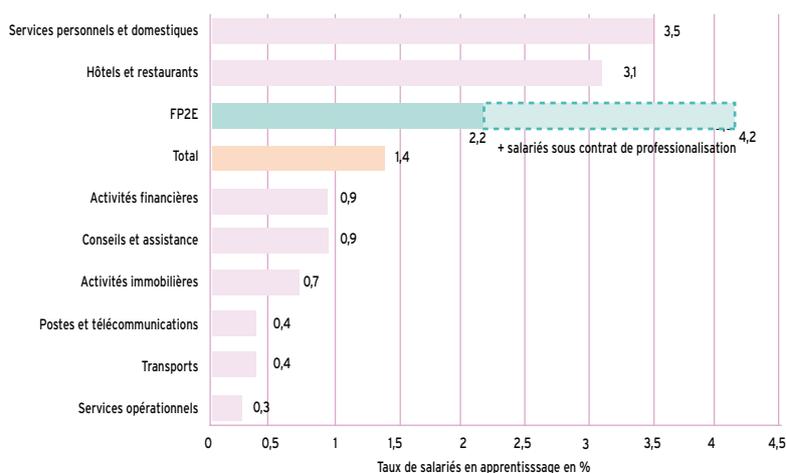
Sources :
BIPE d'après enquête opérateurs 2009
CNAM données 2008

13 - Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées.

14 - Le taux de gravité mesure le nombre de journées perdues par millier d'heures travaillées.

Un apprentissage au sein des services d'eau et d'assainissement au-dessus de la moyenne des services

En 2008, 1372 contrats d'alternance étaient en cours au sein des entreprises de l'eau : 723 en apprentissage et 649 en professionnalisation, soit 4,2 % des effectifs totaux. Le taux de salariés en apprentissage a augmenté entre 2006 et 2008, passant de 1,9 % à 2,2 %.



Taux de salariés en apprentissage chez les opérateurs privés en %

Sources :

BIPE - Enquête opérateurs 2009 (donnée 2008)

Exploitation Enquête Emploi 2007, INSEE

N.B. Seul l'apprentissage peut être mis en perspective avec les autres secteurs.

Une multiplicité de compétences

Pour la distribution d'eau :

- ingénieurs d'études,
- hydrauliciens,
- hydrogéologues,
- techniciens de traitement,
- chefs d'usine de production d'eau,
- électromécaniciens,
- agents d'exploitation,
- ingénieurs et responsables de réseau,
- fontainiers...

Pour l'assainissement des eaux usées :

- égoutiers,
- techniciens de contrôle des réseaux,
- agents et conducteurs d'usines d'épuration...

Pour la recherche et les contrôles de qualité :

- techniciens et responsables de laboratoire,
- préleveurs,
- chimistes,
- bactériologistes,
- biochimistes...

Pour les autres services :

- informaticiens,
- chargés de clientèle,
- releveurs de compteurs...

Par ailleurs, les délégataires regroupent des fonctions administratives non spécifiques à leurs métiers (directions des ressources humaines, juridique, comptabilité, marketing, commerciale, etc.).

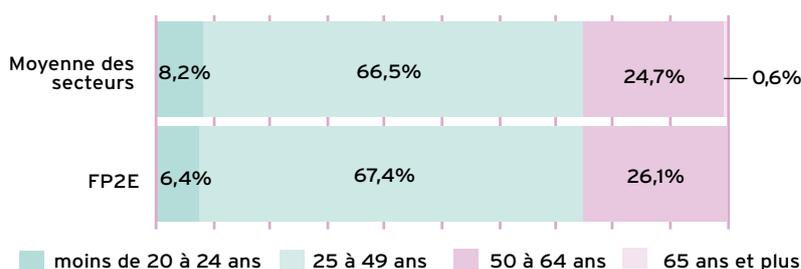
4 Les opérateurs privés des services publics de l'eau

L'évolution de la diversité

Les entreprises de l'eau sont particulièrement attentives à favoriser la diversité des profils au sein de leurs salariés. Face à de nouveaux enjeux, les entreprises de l'eau considèrent que la diversité au sein de leurs équipes est un atout majeur. Favoriser le pluralisme des profils de ses collaborateurs constitue un facteur de cohésion sociale, d'ancrage territorial et est une source de créativité ainsi que d'efficacité.

Les entreprises de l'eau ont la volonté de jouer un rôle essentiel en faveur de l'insertion, de l'égalité des chances, de la création de lien social et de lutte contre toute forme de discrimination.

Globalement, la pyramide des âges montre que les salariés sont un peu plus âgés que dans la moyenne des secteurs de l'industrie et des services. Le profil de la pyramide des âges des salariés hommes montre un taux plus élevé de salariés de plus de 50 ans. Les entreprises de l'eau ont mis en place des actions de tutorat des plus jeunes par les plus anciens. Le profil de la pyramide des salariées montre une proportion plus importante des femmes de 25 à 49 ans.

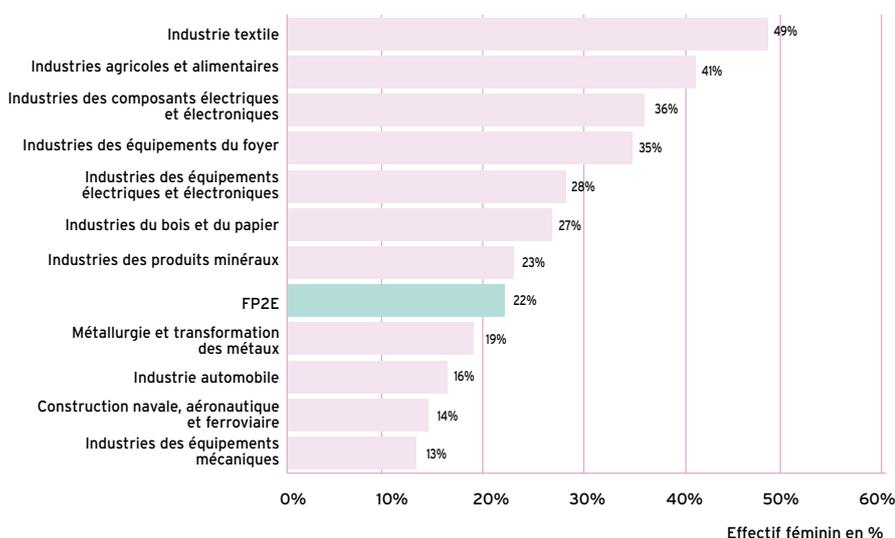


La pyramide des âges des salariés des entreprises de l'eau

Sources :
BIPE d'après enquête opérateurs 2009
Exploitation enquête emploi 2007 INSEE

L'égalité des chances des salariés et l'équité constituent l'un des axes structurants de la gestion des ressources humaines des entreprises de l'eau.

Dans un métier de main-d'œuvre, les opérateurs privés poursuivent leurs efforts en faveur de la féminisation des métiers. Ainsi, en 2008, les femmes représentaient 22% des salariés et 27% des recrutements totaux.

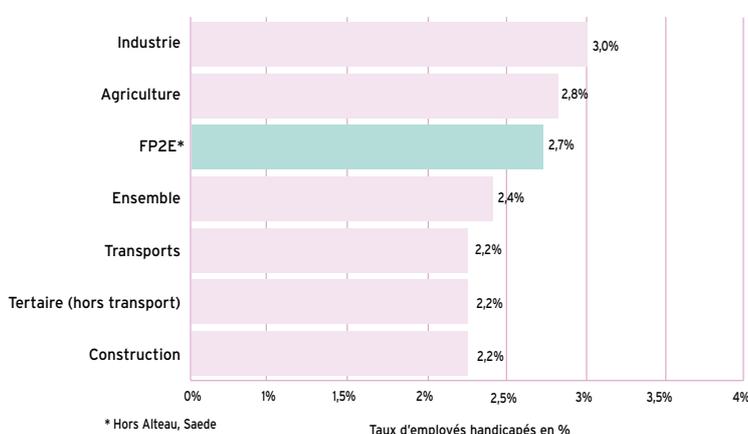


Pourcentage de l'emploi féminin dans l'effectif total des secteurs de l'industrie

Sources :
BIPE d'après enquête opérateurs 2009
Exploitation enquête emploi 2007 INSEE

Dans une profession située entre l'industrie et les services, le taux d'emploi féminin chez les opérateurs privés se situe plutôt dans la moyenne des secteurs industriels.

La part de l'emploi féminin chez les cadres évolue à la hausse passant de 22 % en 2006, à 24 % en 2007 et 25 % en 2008. Elle est plus élevée chez les opérateurs privés que dans la plupart des secteurs industriels.



Taux de salariés handicapés

Le taux de salariés handicapés chez les opérateurs privés était situé en dessous de la moyenne de la plupart des secteurs avec un chiffre de 2,1% en 2004. Conscientes de leur marge de progrès dans ce domaine, les entreprises de l'eau ont pris des dispositions pour accroître le recrutement de ces salariés, pour atteindre un taux de 2,5 % en 2007 et 2,7 % en 2008.

Sources :

BIPE d'après enquête opérateurs 2009

DARES (2007)

La poursuite du dialogue social

Les opérateurs privés sont à l'écoute de leurs salariés afin de maintenir des conditions de travail qui répondent à leurs attentes, favoriser l'esprit d'entreprise, préserver une atmosphère collaborative. Les entreprises de l'eau comptent près de 3 400 représentants du personnel (délégués syndicaux, délégués du personnel, élus du Comité d'Entreprise), soit environ 11 % des effectifs.

Par ailleurs la FP2E, via sa commission sociale, composée paritairement de représentants des entreprises et des organisations syndicales de la branche, est en charge de faire évoluer la convention collective de la branche des entreprises de l'eau et de l'assainissement, applicable depuis décembre 2000 à l'ensemble des salariés de la branche. Elle signe avec les organisations syndicales nationales représentatives dans la branche des accords qui sont étendus par arrêtés ministériels à l'ensemble des entreprises de la branche.

Sur les deux années 2008 et 2009, ont été signés et étendus :

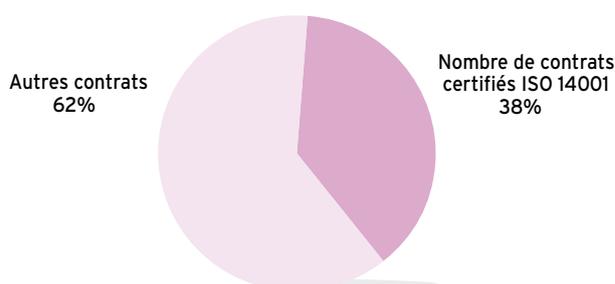
- 3 avenants à la convention collective de branche revalorisant les salaires minimaux par groupe de classification ;
- 1 avenant à la CCB sur la classification des emplois par filières et métiers ;
- 1 avenant à la CCB sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- 1 accord de branche sur la participation et l'épargne dans l'entreprise ;
- 1 accord de branche sur la diversité dans l'entreprise.

De plus, au sein de la commission sociale, a été constitué en 2008 un observatoire prospectif des métiers de l'eau et de l'assainissement. Sa fonction est d'engager des études et réflexions sur l'évolution prévisible des métiers de la branche.

La limitation de l'impact des activités des opérateurs privés sur l'environnement

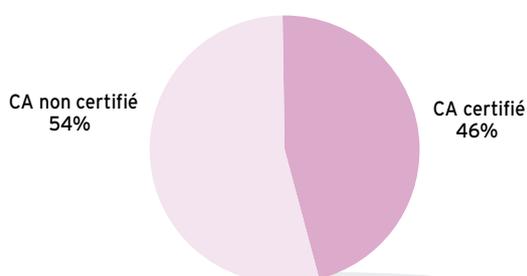
Le développement de la certification Iso 14001

Les entreprises de l'eau veillent à limiter l'impact environnemental de leur activité en s'engageant dans une démarche globale, qui se traduit notamment par le développement de la certification Iso 14001, en partenariat avec les collectivités, et pour laquelle elles ont développé un véritable savoir-faire. 38 % des contrats sont ainsi certifiés, ce qui représente près de 50 % du chiffre d'affaires réalisé par les opérateurs privés.



Nombre total de contrats en 2008 : 8 006

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2009



CA total en 2008 : 4 941 Millions d'Euros

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2009

La limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre

Dans un contexte de changement climatique attesté, les entreprises de l'eau s'engagent à limiter les émissions d'énergie de gaz à effet de serre, notamment grâce à l'optimisation énergétique des process industriels.

Les principaux postes contributeurs des services d'eau et d'assainissement sont :

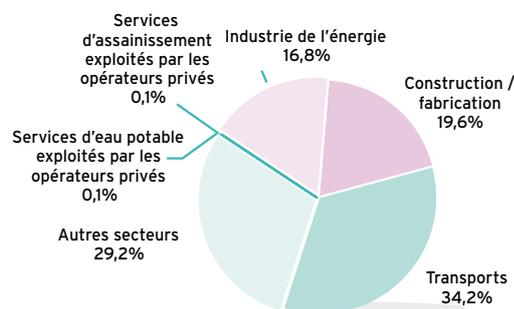
- pour l'eau potable, dans le cadre de l'activité de production, le pompage et le premier refoulement ;
- pour l'assainissement : l'aération des eaux usées dans les usines et le relevage dans les réseaux.

En 2008 les opérateurs privés évaluent leurs émissions liées à leurs consommations directes et indirectes* à 11,23 kg eqCO₂/hab./an (dont 4,95 kg eqCO₂/hab./an pour l'eau potable et 6,28 kg eqCO₂/hab./an pour l'assainissement) contre 12,53 kg eqCO₂/hab./an en 2006. La baisse des émissions s'explique sur un plan structurel par une baisse des quantités d'eau prélevées mais également par les efforts des opérateurs privés en terme d'efficacité énergétique des équipements.

Ces émissions représentent les besoins totaux en énergie des opérateurs afin de subvenir aux besoins en eau potable et en assainissement de la population desservie.

À titre de comparaison, ces émissions annuelles équivalent au gaz carbonique émis pour parcourir un peu plus de 100 km avec un véhicule Renault de type Twingo essence ou encore d'un véhicule Peugeot diesel de type 206.

Le graphique ci-dessous montre les émissions de gaz à effet de serre (GES) énergétiques, c'est-à-dire issues de l'électricité et de la chaleur consommées ainsi que des combustibles et des carburants brûlés pour chaque secteur d'activité, rapportés à la population. Ce graphique permet, pour la population concernée, d'illustrer la part des émissions de GES liée à l'activité des services d'eau potable et d'assainissement exploités par les opérateurs privés.



Répartition des émissions de GES énergétiques* par habitant

Total des émissions énergétiques / habitant en 2007 : 6,31 tonnes

Sources :

CITEPA/ADEME 2009 (données 2007)

Enquête opérateurs 2009 (données 2007)

* Émissions provenant de la consommation d'électricité et de chaleur, ainsi que de l'utilisation de combustibles et de carburants d'origine fossile

Les indicateurs de performance des services délégués en 2008

Depuis 2002, les entreprises de l'eau ont mis en place, pour les services délégués de plus de 10 000 habitants (soit au total 30 millions de consommateurs), un référentiel d'indicateurs de performance fournis chaque année dans les rapports du délégataire. À compter de l'exercice 2008, dans le cadre du décret et de l'arrêté du 2 mai 2007, une partie de ces indicateurs a été généralisée à l'ensemble des modes de gestion : ils doivent également figurer dans les rapports annuels des maires. De nouveaux indicateurs ont été également institués.

Depuis 2008, la FP2E poursuit la démarche de fiabilisation, selon les nouvelles préconisations de la circulaire interministérielle du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du RPQS.

Sur le plan réglementaire, on compte 29 indicateurs de performance au total dont 6 indicateurs communs aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, 9 indicateurs spécifiques pour l'eau potable, et 8 indicateurs spécifiques pour l'assainissement. Certains indicateurs relèvent aussi de la collectivité.

Les indicateurs de performance présentés ici rendent compte de la performance des services délégués et des marges de progression possible sur des sujets tels que la qualité de l'eau potable, la continuité et la qualité du service assuré aux consommateurs et la mise en place par la collectivité d'outils de connaissance et de renouvellement de son patrimoine enterré (réseaux de distribution d'eau potable).

11 indicateurs (dont l'un sous forme de nuage de points) ont été présentés en 2006. La fiabilisation des données et la mobilisation des opérateurs pour répondre aux exigences réglementaires ont permis d'en présenter 19 en 2008 (dont un sous forme de nuage de points).

Les résultats montrent une stabilité des performances dans le domaine de l'eau potable à un niveau élevé. Dans le domaine de l'assainissement, on note une progression importante de la performance des services exploités par les opérateurs privés sur la conformité des performances des équipements d'épuration.

Variables	2006	2008	Unité
Service public d'eau potable			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99.7	99.6	%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98.6	98.7	%
Rendement du réseau de distribution		82.0	%
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0.7	0.7	%
Taux de réclamations	6.9	4.6	pour mille
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60.3	62.6	%
Indice linéaire des volumes non comptés		7.3	m ³ /km/jour
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	59.8	60.4	%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		3.1	nb/milliers d'abonnés
Existence d'une commission consultative des services publics locaux		76	%
Service public de l'assainissement collectif			
Existence d'une commission consultative des services publics locaux		74	%
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		0.9	%
Taux de réclamations		3.0	pour mille
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers		0.2	pour mille
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		52.0	%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	95.5	94.9	%
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes du curage par 100 km de réseau		6.3	voir libellé
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	82.3	87.2	%

Les évolutions 2006-2008

Les données présentées dans la brochure ont plusieurs sources :

- les statistiques d'organismes institutionnels (MEEDDM, IFEN, Agences de l'Eau...);
- les données opérateurs ;
- les travaux du BIPE ;
- des calculs à partir de données existantes et d'hypothèses posées.

La FP2E et le BIPE ont pour objectif de renforcer d'année en année la fiabilité de l'information produite, encore parfois amoindrie aujourd'hui par le manque d'homogénéité dans l'information statistique et ou par l'absence de données chiffrées de base.

De ce point de vue, le domaine de l'eau est en constante évolution; les actions des acteurs institutionnels sont orientées vers une meilleure compréhension du secteur. De leur côté les opérateurs s'organisent pour produire davantage d'information et contribuer ainsi à une meilleure connaissance de leur activité.

Mais tout cela prend du temps. Aussi certaines données présentées dans le cadre de la brochure sont appelées à évoluer régulièrement et ne peuvent être strictement comparées d'une année sur l'autre.

C'est pour cela que nous avons choisi de faire figurer dans le cadre de cette quatrième édition les évolutions 2006-2008 à méthodologie constante.

		2006	2008
Volumes eau potable facturés en millions de m ³		4 256	4 055
Volumes assainissement facturés en millions de m ³		3 619	3 532
Opérateurs privés	Facturation eau potable hors taxes et redevances en millions €	4 258	4 216
	Facturation assainissement hors taxes et redevances en millions €	2 258	2 461
Opérateurs publics	Facturation eau potable hors taxes et redevances en millions €	1 543	1 551
	Facturation assainissement hors taxes et redevances en millions €	1 720	1 753
Opérateurs privés	CA HT eau potable en millions €	3 403	3 614
	CA HT assainissement en millions €	1 327	1 367
Part collectivité eau potable en millions €		855	602
Part collectivité assainissement en millions €		930	1 094
Opérateurs publics	Total facturation HT eau potable (yc part collectivité) en millions €	2 398	2 153
	Total facturation HT assainissement (yc part collectivité) en millions €	2 650	3 121
Investissements en millions €		5 785	6 018

La FP2E

Créée en 1938, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) regroupe à ce jour la quasi-totalité des entreprises françaises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement, en France (Alteau, Lyonnaise des Eaux et ses filiales, Nantaise des Eaux et Services, Saede, Saur France, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Veolia Eau et ses filiales).

Elle apporte aux élus, aux représentants des consommateurs ainsi qu'aux responsables de l'autorité publique un éclairage professionnel sur les thématiques propres aux métiers de l'eau. Pour ce faire, la FP2E s'appuie sur la pratique quotidienne de ses adhérents dans le pilotage des installations, la gestion de la clientèle, les relations avec les administrations locales, l'ingénierie financière ainsi que sur les travaux de ses sept commissions (économique, scientifique et technique, juridique, sociale, clientèle, affaires européennes, hygiène et sécurité). Ces dernières rassemblent les experts des entreprises membres sur les sujets considérés.

Le BIPE

Créé en 1958, le BIPE est une société d'études économiques et de conseil en stratégie auprès des grandes entreprises privées et des pouvoirs publics. Avec ses cinquante consultants basés à Paris, le BIPE appuie ses méthodes d'intervention sur :

- la combinaison de savoir-faire en prévision économique, en analyse stratégique et en prospective ;
- la maîtrise des outils de simulation et de modélisation ;
- une spécialisation de ses experts dans les secteurs clés de l'économie.

Le BIPE a développé une compétence particulière dans les secteurs de l'eau et des déchets. Son expertise et ses services d'analyse de l'économie des services liés à l'eau et aux déchets (constitution des prix, équilibre économique, perspective de développement, besoin d'investissement, points de blocage) accompagnent les pouvoirs publics, leurs partenaires institutionnels et les industriels dans leur développement.

Méthodologie

Les résultats présentés dans ce document sont basés sur l'analyse des données collectées auprès des principaux acteurs de référence. Leur recueil a été organisé selon deux approches :

- une exploitation des sources publiques nationales (MEEDDM, Ifen, agences de l'eau...) ;
- une enquête exhaustive auprès des entreprises membres de la FP2E ;
- des calculs à partir de données existantes et d'hypothèses posées.

D'année en année, la FP2E et le BIPE ont pour objectif de renforcer l'information produite. De ce point de vue, le domaine de l'eau est en constante évolution : les actions des acteurs institutionnels sont orientées vers une meilleure compréhension du secteur et, de leur côté, les opérateurs s'organisent pour produire davantage d'information. Mais cela prend du temps. Aussi, certaines données présentées dans le cadre de cette brochure sont appelées à évoluer régulièrement et ne peuvent parfois être strictement comparées d'une année sur l'autre.



BIPE - Le Vivaldi
11-13, rue René-Jacques,
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. 01 70 37 23 23
Fax 01 70 37 23 00
E-mail contact@bipe.fr
www.bipe.fr



LES ENTREPRISES
DE L'EAU

FP2E
Fédération Professionnelle
des Entreprises de l'Eau
83, avenue Foch,
75116 Paris
Tél. 01 53 70 13 58
Fax 01 53 70 13 41
E-mail fp2e@fp2e.org
www.fp2e.org